

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 36

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

36

Montreux, le 17 novembre 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

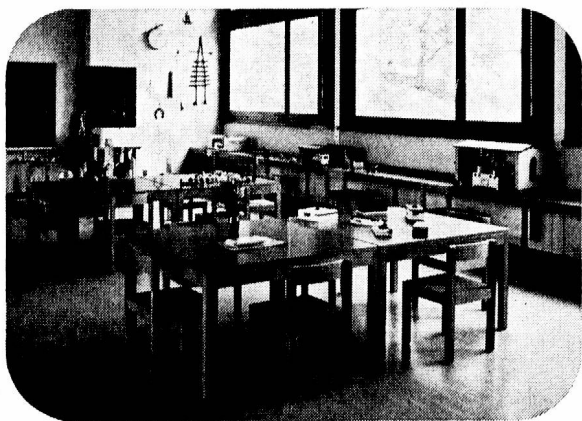
1172

et bulletin corporatif

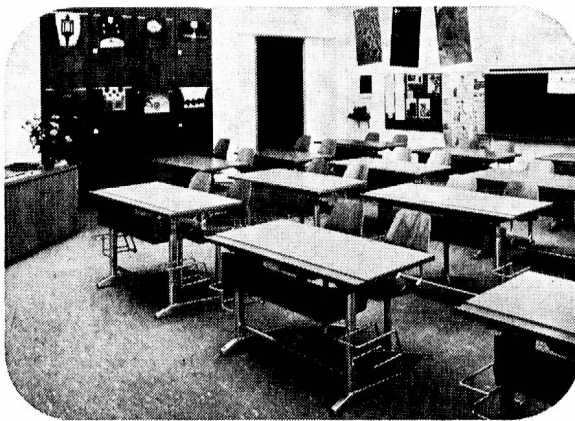


Doris Vogt

Embru meuble entièrement jardins d'enfants, écoles primaires, universités et salles d'instruction pour la formation des adultes

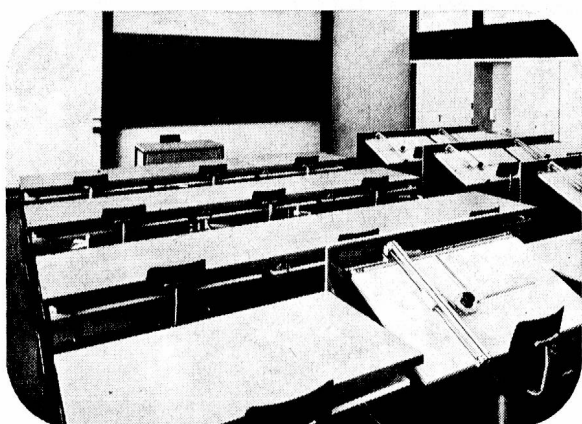


Mobilier pour jardins d'enfants

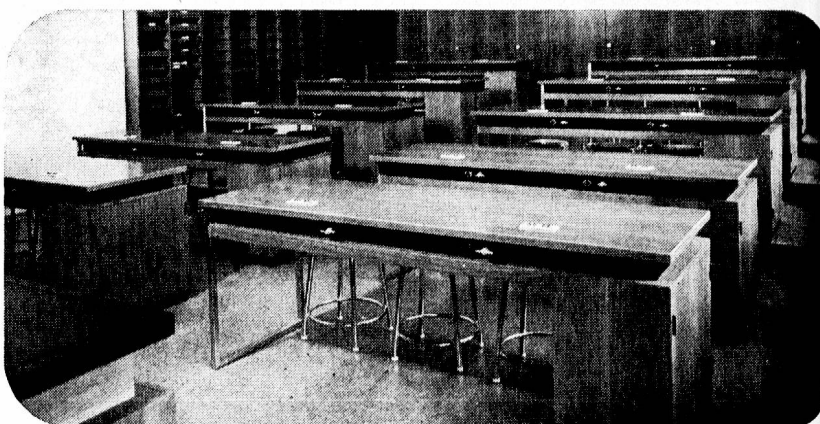


Mobilier pour salles de classe

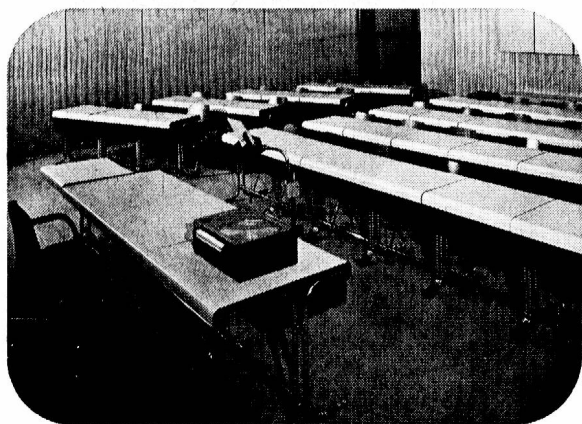
Demandez des
plans avec
suggestions
d'ameublement,
des prospectus,
des offres ou
des meubles à
l'examen.



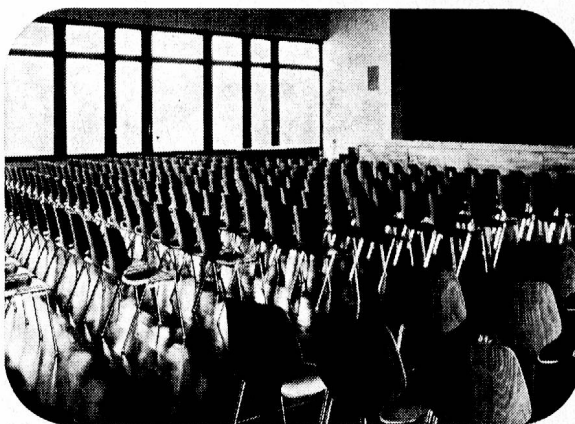
Mobilier pour salles de dessin



Mobilier pour salles de sciences naturelles



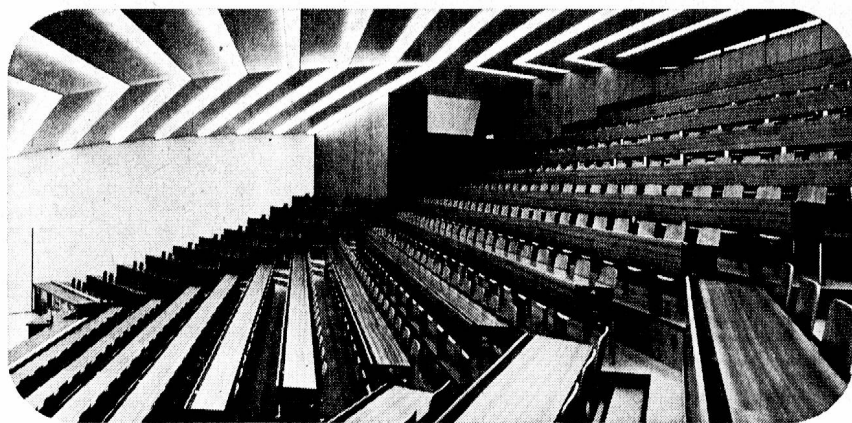
Mobilier pour salles d'instruction pour la
formation des adultes



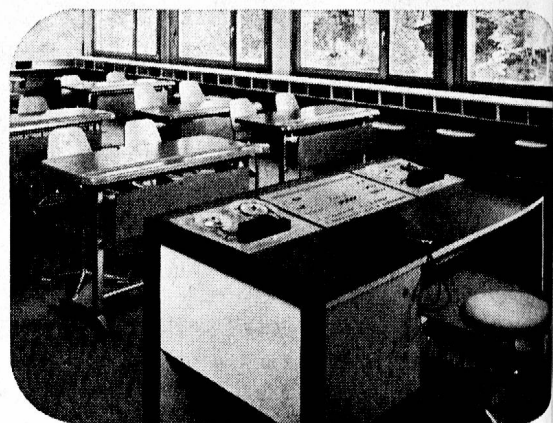
Chaises et tables pour salles

Usines Embru
Agence Lausanne
Exposition
permanente:
1000 Lausanne 19
chemin
Montolivet 18bis
Tél. 021 / 27 42 57
visite seulement
sur rendez-vous

embru



Auditoires



Matériel d'enseignement technique

SOMMAIRE

RUBRIQUE ROMANDE

Relations publiques	952
Formation professionnelle	952
Méthodologie du français	953
La chronique du groupe de réflexion	954
Informations CMOPE	954

VAUD

De l'encouragement à l'enseignant	957
Attention !	957
CFCV	957
L'air des zones pilotes	958
Comité cantonal	959
Postes au concours	959
AVEPS	959
AVMCO	959

GENÈVE

Assemblée générale	959
Encore et toujours dans l'action	961
Projet de loi modifiant la LIP	961
Enseignement spécialisé	962
Des bras, des bras !	962
Commission études pédagogiques	963
Commission français	963

NEUCHÂTEL

Avant l'assemblée SPR	964
Comité central	964
Semi-formation, semi-scolarité ?	965
Les leçons d'appui	966

JURA

Le chômage des enseignants	967
SJTMRS	968
Le salaire des enseignants	969
Mise au concours	969
AJEPS	969
Centre de perfectionnement	970

FRIBOURG

Une demi-heure avec J.-P. Chrétien	970
------------------------------------	-----

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collon-
ges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.



Pour tous ceux qui dessinent à l'encre de
Chine, où chaque trait se doit d'être d'une
netteté impeccable et d'une régularité par-
faite, il est temps de se procurer le Pronto-
graph Kern.

Il existe plusieurs présentations du
Pronto-graph: les stylos uniques, les cof-
frets de travail comprenant trois ou quatre
stylos, les boîtes de compas combinées.

**Nouveauté: Grâce à la cartouche de
rechange, le remplissage se fait encore
plus aisément.**

Prospectus et démonstrations dans les
magasins spécialisés ou directement par

Kern & Cie S.A., 5001 Aarau
Téléphone 064 - 25 11 11

Une association professionnelle d'enseignants a-t-elle besoin d'un organisme de relations publiques?

L'école, l'instituteur, le métier d'enseignant, l'élève... Trop souvent les souvenirs personnels et une «charge» émotionnelle très sensible faussent l'image qu'on se fait de nous dans le public en général.

Une information IMPARTIALE plus poussée réalisée par le canal d'un organisme de relations publiques parviendrait-elle à préciser cette image très floue, voire injuste?

Seuls les beaux souvenirs subsistent, dit-on parfois. Mais la scolarité n'est-elle pas cette période de la vie où le jeune être humain en formation, très sensible, très impressionnable, peut enregistrer plus de souvenirs «désagréables» que de «notes claires»? Les faits que l'enfant a ressentis comme des injustices, ou des décisions trop sévères, trop dures, «inadaptées» à la/à sa réalité n'étaient-ils pas pédagogiquement corrects car il est peu fréquent qu'un enfant puisse réaliser qu'il n'est pas le SEUL individu de sa classe. N'est-il pas encore incapable de comprendre les réalités du groupe, d'une classe de vingt à trente élèves?

M. X ou Mlle Y est-il un «bon» enseignant? Comment ÉVALUER le travail accompli dans une classe par son responsable? Doit-on chercher à établir la somme des documents divers (documentation, contrôles, travaux écrits, devoirs à domicile...) distribués à la classe? Le nombre de cahiers bien remplis! Faut-il «comparer» les résultats scolaires obtenus à ceux réalisés dans d'autres domaines?

Un «bon» maître peut aussi parfaitement passer à côté de nombreux aspects peut-être essentiels de sa tâche: «oublier» l'enfant qu'il a en face de lui, être un excellent ordinateur, un parfait administrateur, irréprochable mais très loin de M. Freinet... L'instituteur qu'approuverait M. Jean Rostand, l'instituteur installé PARMIS ses élèves, au milieu d'eux, profondément «désintellectuallisé» ne marquera-t-il pas AUSSI valablement ses élèves que l'«autre» (!)...

Chacun ayant été à l'école, chacun se sent parfaitement qualifié dans tout ce qui concerne l'école. Il a son opinion et la partage! Le malaise scolaire, si souvent défini et redéfini, provient peut-être du fait qu'on nous attribue cette capacité d'influencer à très long terme les futures générations, soit les futurs dirigeants d'entreprises, les

futurs autorités, les futurs citoyens et citoyennes de Romandie et d'ailleurs. Dès que nous sortons du cadre strict du PROGRAMME, nous «manipulons», nous «déformons», nous éveillons un esprit critique «malsain». Pire, nous couvons de futurs révolutionnaires (rarement des réactionnaires!!!), nous favorisons l'anarchie. L'apprentissage de la lecture, du calcul, de la géographie (...) font CERTAINEMENT partie de notre CONTRAT. Mais le développement de la société de cette fin de XX^e siècle implique pour l'instituteur une capacité d'adaptation constante, de remise en question permanente, d'une mobilité extrême, bref de qualités dont son collègue il y a vingt ou trente ans n'avait pas un besoin «cumulatif». On disposait d'un certain délai d'absorption! A-t-on saisi cette difficulté A TOUS LES NIVEAUX? Mieux, a-t-on VRAIMENT fait ce qu'il fallait pour que cette prise de conscience puisse se réaliser? Il est permis d'en douter.

Il ne passe pas un jour sans qu'un quotidien, un hebdomadaire, la radio ou la télévision ne se consacre aux «problèmes» de l'école... (Notre école rend malades nos enfants; enseignants et élèves surchargés; devoirs à domicile = tourments pour les élèves, etc.).

Parmi les nouvelles locales, un gros titre annonce: «Election de nouveaux instituteurs». Et on peut lire, noyés dans une masse d'informations diverses, sans autres commentaires, les noms des collègues! Les inaugurations de nouveaux bâtiments scolaires sont aussi l'occasion de comptes rendus élogieux pour les autorités, l'architecte,

les artisans de cette belle réalisation... Bref, on s'intéresse à l'école. Toute entreprise réalisée en faveur de la formation des futurs citoyens jouit d'un prestige réel.

Que fait-on du côté des associations professionnelles dans ce domaine des relations publiques?

Modestie? Pudeur? Manque de temps et de moyens? Une certaine retenue nous empêche d'«étaler» nos mérites, nos succès, nos échecs. Nous avons pourtant besoin de revaloriser constamment notre image particulièrement dans notre société de consommation où le salaire est l'un des critères essentiels de «respect» et de considération. Et à ce propos, notre image doit manquer de couleurs!

Une meilleure information, largement distribuée, ne pourrait que nuancer certaines critiques exacerbées émises par certains milieux. Un service de relations publiques, aussi bien dans le domaine politique que syndical, pourrait être organisé et développé. Jusqu'ici tant le SLV que la SPR n'ont pas encore été très efficaces: peu ou pas de conférences de presse, quelques communiqués de presse «filtrés» parfois par les rédactions, pas de correspondant de presse travaillant en qualité de répondant vis-à-vis des médias.

Cette modestie peut avoir certains aspects positifs, toutefois cette situation présente aussi quelques inconvénients. Dans notre propre intérêt, un élargissement de nos objectifs est à envisager sérieusement: nous ne devons plus nous contenter d'établir le contact avec nos seuls collègues, par les canaux de nos journaux «internes», nous devons toucher un public plus vaste, faire partager nos préoccupations aux parents de nos élèves, sensibiliser toute l'opinion publique aux problèmes de notre tâche quotidienne.

J.-P. Buri

(d'après L. Jost, SLZ N° 37)

LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pourquoi je voterai NON le 3 décembre

Comme le rappelait R. Grob dans l'«Educateur» N° 34, l'assemblée des délégués, réunie en fin de semaine à Fribourg, devra définir la position de la SPR face à la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Mais pour moi tout est déjà clair; je voterai NON le 3 décembre prochain. Je

voterai NON car la loi proposée n'apporte aucun élément décisif sur deux points cruciaux de la vie de l'apprenti:

- l'horaire de travail et le nombre de semaines de vacances,
- l'enseignement professionnel et la culture générale.

Pour illustrer mon propos je citerai quelques faits de la vie d'un apprenti boucher-charcutier qui a commencé en septembre sa première année d'apprentissage; je comparerai ces faits aux textes de la nouvelle loi.

1. Horaire de travail et durée des vacances

● 39 h. 30 de travail dans l'entreprise réparties en 8 demi-journées) et 8 leçons de 10 minutes dans le cadre de l'enseignement professionnel (2 demi-journées). Et dire que l'on parle de la semaine de 40 heures!

● 4 semaines de vacances, contre 13 pour les jeunes poursuivant des études.

Sur ces deux points la nouvelle loi est muette; elle ne prévoit ni un temps maximum de travail, ni une prolongation des vacances.

Or ces questions d'horaire et de vacances pèsent lourdement dans la vie de l'apprenti. Par manque de temps libre il se marginalise par rapport à ses camarades poursuivant les études. Si de plus il est dans le secteur alimentaire, s'il doit travailler le samedi après-midi, il risque de perdre tout contact avec certains camarades. Que l'on songe simplement à l'heure des entraînements et les matches dans un club de football). Par manque de temps libre également (mais aussi à cause de la fatigue accumulée durant ses trop nombreuses heures de travail) il ne peut entreprendre à domicile l'approche d'une certaine culture qui lui est refusée par l'enseignement professionnel. Juan Antonio, les disques et les films limitent bientôt son horizon.

2. Enseignement professionnel

2.1 L'enseignement professionnel a lieu à Lausanne, bien que 20 élèves proviennent du canton de Genève. Sur ce point la nouvelle loi apporterait quelque amélioration; elle prévoit en effet (art. 34 al. 3) qu'un «cours intercantonal est supprimé si l'augmentation du nombre des apprentis permet la création de classes cantonales». Mais faudrait-il encore que 20 apprentis soient considérés comme «nombre suffisant». En effet à la rentrée, les apprentis bouchers ont été répartis en deux classes de... 27 élèves (dès fin septembre en 3 classes de 19 élèves).

2.2 Les élèves suivent tous les mêmes cours, quel que soit leur niveau scolaire (certains sont issus de 9^e scientifique, d'autres de 6^e primaire!). La nouvelle loi envisage l'éventualité des cours à

option et offre «si possible» (!!!) aux apprentis retardés des cours d'appui (art. 27 al. 1), mais elle est étrangement muette sur la création de cours à niveau. Grave lacune au moment où l'on encourage des élèves scolairement doués à renoncer aux études et à entreprendre un apprentissage.

2.3 Les heures de cours (4 de technologie, une de français, une d'allemand, une de mathématique et une de connaissance commerciale) sont données en une seule journée. Il n'y a naturellement pas de place pour la gymnastique, la nouvelle loi prévoyant même que lorsque ces cours seront enfin organisés, ils pourront être fixés... après 18 heures (art. 33 al. 5).

Le cours d'allemand est le même pour tous les élèves, bien que certains aient déjà étudié cette langue durant trois ans et que d'autres n'en découvrent qu'aujourd'hui les premiers rudiments.

Quant au programme de mathématique mieux vaut ne pas en parler et citer cette question d'épreuve (choisie parmi neuf autres semblables... et à effectuer sans machine à calculer):

$$\frac{6,25 + (3,2 \times 0,8)}{\pi} + \frac{5,4}{1,732} =$$

Autant dire qu'une telle question, totalement inutile pour devenir un bon boucher, n'est guère passionnante pour des élèves sortant de 9^e S et est inaccessible pour ceux ayant subi quelques retards scolaires.

2.4 Les apprentis des diverses branches de l'alimentation ne sont jamais regroupés, même pour les cours de français ou d'allemand. Il y a un cours de français pour les bouchers et un pour les boulangers. Comme si le français du boucher était différent de celui du boulanger! A moins que l'on veuille à tout prix éviter que l'apprenti, déjà séparé de ses camarades collégiens pour des questions d'horaire, ne puisse rencontrer des travailleurs d'autres métiers. Diviser pour régner???

La nouvelle loi maintient naturellement cette anomalie (art. 33 al. 2: «les classes sont formées par profession»).

2.5 Quelle place accorder à la culture générale, si les 8 heures de cours sont accaparées par le français, l'allemand, la mathématique, les connaissances commerciales et la technologie?

Sur ce point la nouvelle loi semble ouvrir quelques portes: «La formation professionnelle élargit la culture générale» (art. 6). Mais ces portes se referment aussitôt quand on constate que la

loi ne prévoit nulle part une prolongation du temps passé par les élèves dans les écoles professionnelles.

Les faits cités prouvent à l'évidence que la situation de l'apprenti n'est pas satisfaisante; il travaille dans des conditions bien inférieures à celles de ses camarades de l'enseignement supérieur; sa culture générale n'est pas assurée. Or la nouvelle loi ne propose aucun remède sérieux à cette injustice.

Je refuserai donc le 3 décembre la loi sur la formation professionnelle; comme je refuserai à l'avenir toute nouvelle loi qui n'accordera pas aux apprentis un certain nombre de droits dont bénéficient depuis des décennies les élèves de l'enseignement supérieure.

Il est urgent de donner à tout jeune, apprenti ou étudiant, la formation à laquelle il a droit; il est temps d'investir aujourd'hui dans un secteur de l'enseignement qui jusqu'à ce jour a été traité en parent pauvre.

P. Dunner

P.-S. Je ne résiste pas à l'envie de citer comme boutade, l'article 71, alinéa 1 de la nouvelle loi: «L'apprenti est puni de l'amende s'il trouble les leçons» (!!!).

A propos de la méthodologie du français

Un article publicitaire en p. 62 de l'«Educateur» commun N° 32 tendait à inciter les enseignants romands à acquérir une méthodologie de français. Nous vous rappelons qu'il s'agit de la méthodologie qui sera distribuée très prochainement aux enseignants romands par les soins des offices cantonaux de fournitures scolaires.

Le Bureau exécutif

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Pour rendre compte de l'évolution sociale ou économique, l'anecdote est parfois plus efficace que la statistique; plus parlante, elle a valeur de document.

C'était il y a près de dix ans. Réunis un jeudi soir, comme à l'accoutumée, nous devisions ou disputions, je ne sais plus, en attendant qu'un retardataire vienne fermer le cercle. Lorsqu'il est sorti de la nuit pour nous rejoindre, il portait un paquet sous le bras. Il nous a dit: « Je me suis fait plaisir: je viens d'acheter un livre. »

Ensemble, nous avons feuilleté le livre, qui était d'Alois Kaehlin et traitait d'un sport à la popularité à peine naissante, le ski de fond.

Cette histoire m'est revenue à l'esprit récemment, à l'occasion d'une discussion sur le concept, périmé semble-t-il, de la fidélité du fonctionnaire (il paraît qu'étant donné les conditions matérielles qui sont aujourd'hui les nôtres, nous n'avons guère de mérite à être fidèles à nos DIP).

Nos très jeunes collègues s'en étonneront peut-être, mais il fut un temps, pas très lointain, où un instituteur ayant femme et enfants ne pouvait se permettre d'acheter des livres que de loin en loin. C'était avant l'avènement du Livre de Poche, et nous étions, par nécessité, plus familiers des bibliothèques que des librairies. (Je dois à la vérité de dire que ce point a été contesté par un de mes collègues; mais j'ajouterai que ce collègue et ami était, à l'époque dont je parle, résolument célibataire.)

Acheter souvent des livres, donc, c'était courir le risque de déséquilibrer le budget familial.

Tout cela est du passé. Mais ceux qui ont connu ce temps, je vois qu'ils éprouvent parfois un léger malaise à toucher leur salaire. Non qu'ils considèrent que ce salaire est excessif par rapport à leur travail, ou par comparaison avec la paie d'un ouvrier. Simplement, ils ont connu un moment de leur vie où s'acheter un livre était un plaisir longtemps attendu.

Si nous pouvons aujourd'hui nous entretenir chaque jeudi de plusieurs livres nouveaux, et nous en lire à tour de rôle les meilleures pages, c'est bien sûr que le prix des livres a baissé, mais c'est aussi que nos représentants syndicaux ont obtenu que nous soyons mieux rétribués. Je voulais rappeler cela, entre bien d'autres choses, au moment où la SPR met à l'ordre du jour le statut de l'enseignant.

Le rapport SPR de 1978 n'est pas sorti du néant. Il prolonge les luttes passées et prépare celles de l'avenir.

M. M.

P.-S. Peut-être me reprochera-t-on de ne considérer ici que les questions salariales. Je sais bien que le statut de l'enseignant est fait de mille autres choses. Mais je voulais rappeler à ceux qui l'auraient oublié ou qui sont trop jeunes pour le savoir que les problèmes d'argent ont été, naguère, des problèmes lancinants. Je souhaite d'ailleurs que ce ne soit plus jamais le cas.

Informations CMOPE

27^e Assemblée de la CMOPE à Djakarta

«La profession enseignante et le monde de demain»

Organisée par la Persatuan Guru Republik Indonesia, la 27^e Assemblée annuelle des délégués de la Confédération mondiale des organisations de la profession ensei-

gnante (CMOPE) s'est tenue à Djakarta pour la cinquième fois en Asie du 26 juillet au 2 août. Elle a permis de rassembler le groupe de dirigeants de la profession le plus

important et le plus représentatif de l'histoire de la Confédération: 545 délégués et observateurs d'organisations nationales d'enseignants de 55 pays et de 9 organisations internationales du domaine de l'éducation.

«La profession enseignante et le monde de demain» en a été le thème principal. Présenté par le chef A.A.O. Ezenwa, du Nigeria, membre du comité exécutif, qui avait élaboré une synthèse des réponses reçues des organisations membres, la résolution sur le thème a été préparée lors des débats en séances plénières, étudiée en détail par cinq groupes de travail, résumée par la Commission des résolutions de l'assemblée et finalement amendée et adoptée par cette dernière.

ADOPTION D'UNE VASTE RÉSOLUTION SUR LE THÈME

Dans le préambule à sa résolution sur le thème, l'assemblée a insisté sur le fait que l'éducation est un investissement permettant d'assurer une vie meilleure dans le monde de demain, qui continuera d'être une société à pluralisme culturel et linguistique et dans lequel le système scolaire et éducatif devra non seulement permettre à l'homme de s'adapter aux nouvelles conditions socio-économiques, mais encore le doter de l'esprit critique nécessaire pour réaliser les réformes qui seront indispensables et pour respecter les droits de chacun.

L'assemblée a ensuite affirmé que, la responsabilité professionnelle de l'enseignant étant de répondre aux besoins individuels de chaque enfant, il est de son devoir de critiquer de manière constructive le système au centre duquel il se trouve afin de l'améliorer et d'exiger l'accession aux moyens nécessaires au développement de ses propres qualifications professionnelles.

En ce qui concerne le rôle des organisations d'enseignants, la résolution invite les organisations membres de la CMOPE à redoubler d'efforts afin de:

- renforcer dans l'opinion publique la conscience de la valeur de l'éducation;
- allouer, à tous les niveaux, les crédits nécessaires;
- promouvoir le statut professionnel de l'enseignant, dans tous les domaines;
- s'assurer que l'enseignant reçoive une formation adéquate tout au long de sa carrière professionnelle;
- faire participer pleinement les enseignants et leurs organisations à la planification, aux réformes et à la fixation des politiques dans le domaine de l'éducation;
- mettre en place à l'intention des enseignants des services d'assistance pour leur permettre de faire face à tout problème.

Enfin, la résolution estime que le rôle de la CMOPE dans le monde de demain consiste à intervenir auprès des gouvernements et des organisations internationales afin que les systèmes éducatifs soient conçus pour répondre aux besoins toujours plus complexes de l'avenir. A cet effet, l'assemblée a recommandé à la CMOPE de poursuivre vigoureusement la mise en œuvre de la recommandation de l'Unesco et de l'OIT concernant la condition du personnel enseignant, d'encourager activement le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, de soutenir les organisations membres et de mettre sur pied des programmes d'assistance mutuelle en tenant compte des différences culturelles et régionales.

SESSION D'OUVERTURE AU CONVENTION HALL DE DJAKARTA

L'assemblée a été ouverte le 26 juillet par M. Soeharto, président de la République d'Indonésie, par trois coups sur un gong traditionnel. Après que M. Basyuni Suriamiharja, président de la Persatuan Guru Republik Indonesia, a présenté les meilleurs vœux de bienvenue de son organisation aux délégués à l'assemblée et salué la présence de plus de deux mille enseignants indonésiens réunis dans le Convention Hall de Djakarta, M. Wilhelm Ebert, président de la CMOPE, a délivré son allocution présidentielle.

M. Ebert a tout d'abord rappelé ce qui unit les enseignants de par le monde: idéalisme, altruisme, sens du devoir, une mission semblable à accomplir et des problèmes communs. Puis, il a mentionné quelques-unes des responsabilités internationales de la CMOPE: s'exprimer au nom de chaque individu, libérer les enseignants des pressions extérieures injustifiées, leur assurer des conditions de travail optimales, supprimer les erreurs qui sont un luxe en éducation, lutter contre les défauts des enseignants qui ne sont pas autre chose que les êtres humains et être un puissant instrument destiné à améliorer nos sociétés.

Pour atteindre ces objectifs, il a insisté en particulier sur le fait que la Confédération doit supprimer les barrières qui souvent encore séparent les enseignants, être un forum pour la dissémination des nouvelles du monde relatives à l'éducation et faire en sorte que l'intelligence prenne le pas sur l'émotivité.

Ensuite, M. Ebert a indiqué quelques-unes des forces qui s'opposent à la profession: moins d'argent pour l'éducation, moins de liberté, d'influence et de respect pour les enseignants. Il a souligné le poids que la violence, la brutalité, l'inhumanité, le mercantilisme et la fuite irrationnelle exercent sur l'esprit des enfants. C'est pourquoi il est du devoir de l'enseignant de leur éviter un monde futur déshumanisé, de

faire en sorte que l'enfant oublie son «moi» pour prendre conscience du «nous» collectif et de se demander quelles sont les idées qui ne sont plus pertinentes et qui doivent par conséquent être éliminées.

M. Ebert a conclu en disant que l'unité de pensée est la plus grande bénédiction de la profession enseignante, qui lui permettra d'influencer le cours des choses en vue de meilleures conditions sociales: nous ne devons pas oublier que les dirigeants potentiels de demain sont aujourd'hui assis dans nos classes d'écoles et qu'ils seront ce que les enseignants les aideront à être.

Avant d'ouvrir officiellement l'assemblée, le président Soeharto s'est adressé à cette dernière. Après avoir donné quelques informations sur les progrès réalisés par son pays dans le domaine de l'éducation, il a conclu par ces mots: «Nous devons toujours garder à l'esprit que le but de l'éducation n'est pas simplement de fournir un bien-être matériel... L'éducation doit être considérée dans une perspective plus large, basée sur l'indépendance, la dignité et le respect de soi de l'être humain.»

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION SUR LA CONDITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

L'assemblée de la CMOPE a passé en revue les progrès réalisés dans l'application de la recommandation de l'Unesco et de l'OIT concernant la condition du personnel enseignant sur la base du rapport présenté par M. Jack Smith, membre du comité exécutif, Nouvelle-Zélande. Elle a pris note que les rapports sur les traitements des enseignants et sur les franchises universitaires avaient été préparés par la commission d'experts qui examine les progrès réalisés dans l'application de la recommandation et qu'une étude sur la sécurité sociale en faveur des enseignants était en cours. Parallèlement, elle est préoccupée par le fait que l'adoption de la convention et de la recommandation sur les relations de travail dans la fonction publique peut être considérée comme un moyen d'atténuer les effets de la recommandation, étant donné qu'elle affecte les enseignants de la fonction publique.

La CMOPE estime que, nonobstant l'adoption de la convention, les dispositions les plus favorables de la recommandation montrent clairement que la recommandation concernant la condition du personnel enseignant est supérieure aux autres conventions similaires.

La CMOPE réaffirme plus spécialement:

- que les enseignants, par l'intermédiaire de leurs organisations, devraient déterminer avec leurs employeurs, par voie d'accord entre les intéressés, les traitements et les conditions de travail;

- que des organismes paritaires appropriés devraient être créés afin de régler les conflits entre enseignants et employeurs;
- que les droits civiques et politiques des enseignants ne devraient en aucune mesure être limités.

Par ailleurs, la CMOPE demande:

- qu'une commission paritaire composée d'enseignants de la fonction publique et de représentants des gouvernements soit créée par l'OIT pour étudier les conditions de travail et d'emploi des enseignants;
- que la commission paritaire examine quel usage est fait de la recommandation de l'OIT et de l'Unesco concernant la condition du personnel enseignant pour s'assurer que ses dispositions aient la priorité sur tous les autres instruments similaires et, en particulier, sur la convention et la recommandation relatives aux relations de travail dans la fonction publique.

NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CMOPE

L'assemblée avait entre autres pour tâche l'élection d'un nouveau président, d'un nouveau vice-président et de quatre membres du comité exécutif.

M. Motofumi Makieda, président de la Japan Teachers' Union depuis 1971 et un des deux vice-présidents de la CMOPE depuis 1975, a été élu en tant que nouveau président de la Confédération. Dans son discours d'acceptation, après avoir souligné que «personne, au sein de notre profession, ne doute que c'est grâce à l'éducation que l'homme passe de l'état d'être biologique à celui d'être doté de raison», il a donné son opinion personnelle sur ce que doit être l'éducation dans le monde. Premièrement, «les pays doivent s'aider les uns les autres, matériellement et moralement, pour améliorer le bien-être de leurs citoyens, et cela sur une base de réciprocité et d'égalité. Les membres de la profession enseignante doivent être préparés à assumer deux fonctions: améliorer la qualité de l'éducation dans leur propre pays d'une part et agir comme catalyseur pour les échanges internationaux dans le domaine de l'éducation et de la culture d'autre part». Deuxièmement, «l'éducation, dans le monde contemporain, doit promouvoir la paix et les droits fondamentaux de l'homme». Troisièmement, «si nous voulons encourager l'éducation en faveur de la paix et des droits de l'homme, il sera nécessaire que nous nous tenions constamment informés des activités particulières entreprises par l'Unesco, le bureau international de l'éducation et les autres organismes inter-

nationaux, de manière que nous puissions savoir quelles sont celles de ces activités pour lesquelles notre coopération est nécessaire». Enfin, M. Makieda a insisté sur le fait que «les solutions à la pléthore de problème auxquels la profession enseignante est confrontée aujourd'hui et l'amélioration de la qualité de l'éducation dépendent de notre détermination à agir avec unité, courage, enthousiasme et pragmatisme». Il a conclu en disant que «le maintien de la paix, la réalisation de la démocratie et la suppression de la pauvreté sont nos objectifs maintenant et le seront pour la prochaine génération et nous assumons la responsabilité de créer chez les jeunes le désir et la capacité d'atteindre ces buts».

Pour remplacer M. Makieda à la vice-présidence de la CMOPE, l'assemblée a élu M. James William Killeen (Canada), membre du comité exécutif de la CMOPE depuis 1972 et ancien président de la Canadian Teachers' Federation (1973-1974). Chef A.A.O. Ezenwa, Nigeria et Alf Wilshire, Angleterre et Pays-de-Galles ont été réélus pour une nouvelle période de deux ans comme membres du comité exécutif. Deux nouveaux membres ont été élus au comité: Basyuni Suriamiharja, Indonésie et Michel Gevrey, France.

AUTRES SUJETS IMPORTANTS EXAMINÉS

L'assemblée a consacré des sessions spéciales à des sujets importants, en particulier à l'éducation primaire (techniques pédagogiques; services fournis aux membres des organisations d'enseignants), à l'éducation secondaire (amélioration des motivations des élèves de l'enseignement secondaire) et à l'Année internationale de l'enfant de 1979, telle que définie par les Nations Unies. Des propositions relatives à l'action que doivent mener les organisations d'enseignants en faveur de l'AIE ont été présentées par M. L. H. Perera, coordonnateur de la CMOPE pour l'AIE et concrétisées dans une résolution du comité exécutif qui a été présentée par Ambrose Adongo, Kenya.

Une importante déclaration de principe a été adoptée sur les femmes dans l'éducation et présentée au nom du comité de la CMOPE pour cette question, par la vice-présidente M^{me} Thereza Noronha Carvalho. Reconnaissant que «ni l'indépendance ni l'égalité des chances pour les hommes et les femmes ne sont encore universelles» et que «la promotion de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dépend des programmes éducatifs établis dans le but de corriger les déséquilibres existants», l'assemblée a demandé à ses organisations membres d'agir en qualité d'agents de changement en promouvant, «dans leurs communautés et dans l'ensem-

ble de la société, le concept de l'égalité des droits», en prenant l'initiative «d'une législation destinée à assurer ces droits», en s'employant à «faire disparaître les stéréotypes qui empêchent la femme de se réaliser intégralement» et en établissant «des programmes pour le progrès de la condition de la femme dans l'éducation». Elle a insisté également sur le fait que l'enseignant individuel a un rôle important à jouer dans ce domaine et demande qu'une séance spéciale de l'assemblée de 1980 soit consacrée aux femmes dans l'éducation.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

L'assemblée a examiné le rapport du comité exécutif sur les activités entreprises depuis l'assemblée de 1977 de Lagos. Elle a manifesté sa profonde appréciation pour les efforts réalisés en faveur des enseignants et des organisations confrontés à des difficultés d'ordre syndical ou politiques, en Amérique latine en particulier. Elle a discuté et approuvé le programme pour l'année qui vient, présenté par le secrétaire général M. John M. Thompson au nom du comité exécutif, ainsi que le rapport de la commission des finances, lu par son président, M. Jim Killeen, du Canada.

La proposition de nouveaux statuts et règlement intérieur du comité exécutif, présentée par M. Jens Erik Madsen, du Danemark, a été adoptée à l'unanimité. Sans changer la nature de la Confédération, le nouveau texte a été mis à jour, définit plus clairement et de manière plus concise certains articles, tels que ceux relatifs aux buts de la Confédération, aux conditions à remplir pour être affilié et aux distinctions entre les fonctions de l'assemblée, du comité et du secrétariat.

MANIFESTATIONS SOCIALES

Les participants à l'assemblée ont eu la possibilité d'assister à trois manifestations sociales: une réception donnée par M^{me} Tien Soeharto, épouse du président de la République d'Indonésie, à Taman Mini Indonesia Indah, jardin qui montre les divers aspects de l'archipel indonésien; un barbecue organisé par la Persatuan Guru Republik Indonesia; et une réception patronnée par le ministre de l'éducation et de la culture, le Dr Daoed Joesoef, accompagné de M^{me} Joesoef, qui s'est également exprimé à la fin de la cérémonie de clôture.

Dans son allocution, Dr Joesoef a mis l'accent sur la nécessité de faire face au futur «en lançant successivement un certain nombre de politiques générales et d'actions bien définies visant à faciliter la création d'un futur désirable et d'empêcher l'émergence d'un futur indésirable». Reconnaissant que «parmi les êtres vivants

sur terre, l'homme est le seul capable de choisir ses objectifs et les voies lui permettant de se réaliser en tant qu'être humain Dr Joesoef a fait observer que «l'enseignant est le personnage le plus important dans l'éducation de l'homme».

Lors de la cérémonie de clôture, et à nombreuses reprises au cours de l'assemblée des remerciements enthousiastes ont été adressés à M. Basyuni Suriamiharja président de la Persatuan Guru Republik Indonesia, à M. W.D.F. Rindorindo, secrétaire général de cette dernière, et à leurs nombreux collaborateurs, dont les incessants efforts et la chaleureuse hospitalité ont permis à l'assemblée d'être un véritable succès international.

Un hommage particulier a été adressé au président sortant de la CMOPE, M. Wilhelm Ebert, pour ses 20 années au service de la Confédération et ses trois années de présidence active et éclairée. Dans son message d'adieu, M. Ebert a rappelé l'importance du rôle de la Confédération dans les questions éducatives mondiales et la nécessité qu'elle maintienne son identité propre en tant que seule organisation internationale d'enseignants capable de rassembler des enseignants aux opinions les plus diverses, pour le bien de la paix et de la coopération internationale.

Après avoir terminé son allocution, M. Ebert a remis ses pouvoirs à M. Motofu Makieda, nouveau président de la CMOPE pour les trois prochaines années, l'a remercié pour le gros travail qu'il a déjà effectué au sein de la Confédération et lui a souhaité plein succès pour l'avenir.

Les drapeaux de la CMOPE ont été rendus à la Confederação dos Professores do Brasil, organisatrice de l'assemblée de 1980 dont le thème d'étude «Education et développement» a été présenté par le secrétaire général, John M. Thompson. Les participants ont quitté Djakarta avec la satisfaction d'avoir contribué efficacement à la cause des enseignants et de l'éducation partout dans le monde.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 11
1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 124
COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges
2, 1006 LAUSANNE.

De l'encouragement à l'enseignant

— à penser en priorité à sa classe

Ainsi que chacune le sait, l'institutrice démissionnaire après un accouchement n'a droit à un congé payé que jusqu'à la date de celui-ci, c'est-à-dire pendant deux mois au plus. Ici ou là, il est arrivé que, sur les instances de l'autorité scolaire, l'intéressée, nonobstant le congé déjà obtenu, ait prolongé de quelques jours afin que ses élèves n'aient pas un remplaçant à la veille de vacances, en fin d'année civile ou scolaire, pendant des examens, etc. Ce service rendu, ce souci de ne pas prêter ses élèves, bref cette conscience professionnelle, au prix d'une très réelle fatigue personnelle dans certains cas, pouvait laisser espérer légitimement que le congé payé de deux mois accordés ne serait pas touché pour autant.

Il n'en est rien. Monsieur le chef du Département des finances nous en informe très officiellement par une lettre circonstanciée dont nous extrayons ces lignes: « Il faut préciser que l'institutrice, qui accepte de prolonger de quelques jours son temps de service, ne subit pas une perte de revenu, mais une perte de congé, ce qui est supportable dans la mesure où son état de santé le permet et qu'elle l'accepte volontairement.

« Enfin, le personnel enseignant dépendant de l'Etat, il nous semble qu'il appartient à ce dernier d'intervenir s'il l'estime opportun. »

Le chef du Département de l'instruction publique, de son côté, nous écrit:

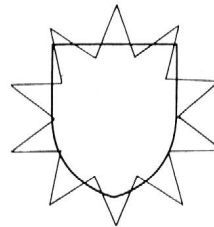
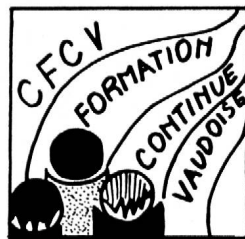
« En conséquence, si la question soulevée par votre société devait trouver une réponse, elle ne saurait l'être que par chacune des communes vaudoises dans le cadre de son autonomie et en tenant compte des critères qui lui sont propres. »

Que voilà un souci louable de ne pas empiéter sur les droits d'un tiers... et une façon « élégante »... d'éluder ses devoirs d'employeur!

Secrétariat général SPV

Attention

Pas plus la SPV que son secrétariat ou sa commission d'achat ne sont concernés par l'activité d'un quelconque club de vente à des fonctionnaires. En cas de doute, téléphoner au secrétariat général (021 - 27 65 59) qui renseignera.



République du Völand

Notre correspondant du Völand nous a envoyé quelques lignes récréatives de son pays.

Les Völandais sont très friands de ces jeux qui paraissent dans la plupart des quotidiens du pays. Voici donc, pour cette fois, quelques jeux assez typiques.

1) Jeu des Nations Unies

(20 novembre 1959, principe 7)

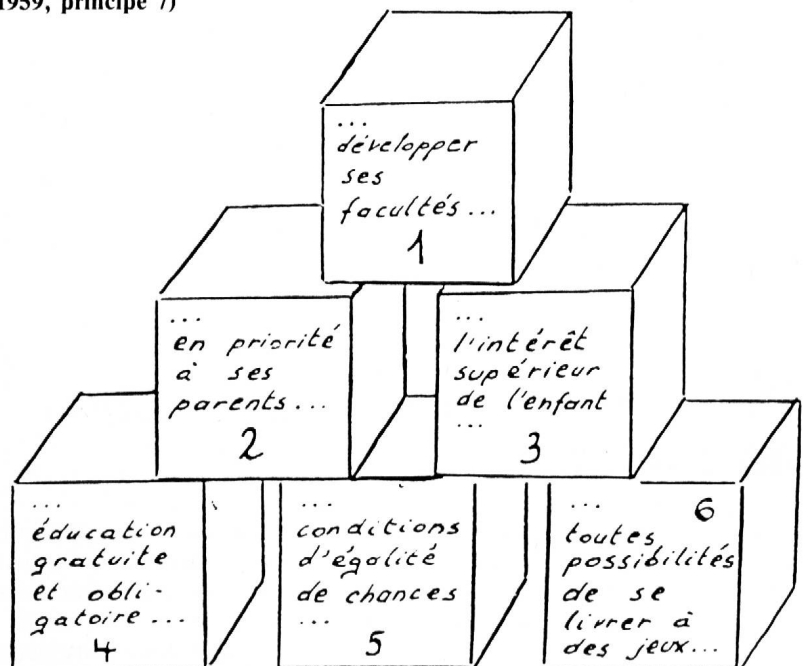
— à acquérir du matériel pédagogique

Il n'est pas rare qu'un enseignant conserve dans sa classe du matériel, propriété personnelle, qui lui est utile dans son enseignement et dont le transport fréquent ne manquerait pas de poser des problèmes: encyclopédies, tourne-disque, livres, appareils audio-visuels divers, etc.

En cas de disparition, suite à un vol avec effraction, qui pourvoit au remplacement? Plus concrètement, dans l'immédiat, qui assure ce matériel pédagogique contre le risque précité? La réponse est claire: de l'avis de l'autorité, c'est le propriétaire, c'est-à-dire le maître qui a déjà financé l'acquisition...

De la correspondance échangée à ce propos, voici deux extraits.

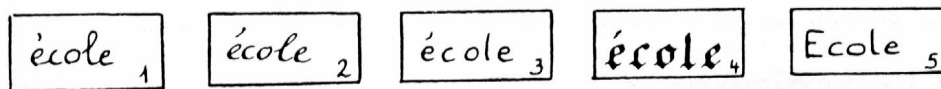
La direction des écoles de la grande ville de notre canton nous dit:



Essayez d'enlever les deux briques qui ne vont pas du tout ensemble.

RÉPONSE: les briques 2 et 5. La pyramide s'écroule.

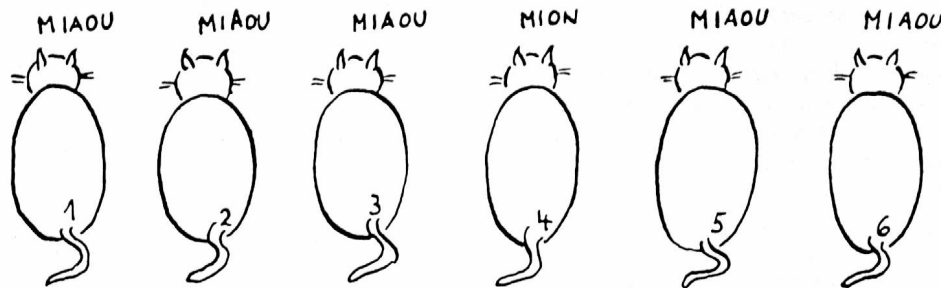
2) Jeu de l'imprimeur



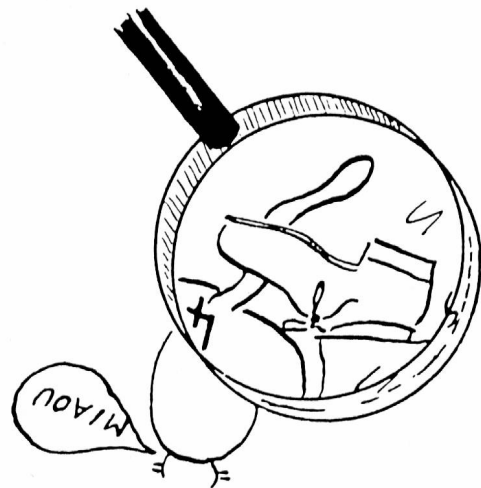
Quelle est l'étiquette qui donne la meilleure impression?

RÉPONSE : dans l'état actuel de nos connaissances, l'étiquette 5 (école avec E). On ne peut admettre les autres types.

3) Jeu de la psychologie animale



Pourquoi le chat N° 4 fait-il MION au lieu de MIAOU?



RÉPONSE (officielle) : Il est impossible d'aborder ce problème. Nous pouvons tout de même dire qu'en motivant le chat N° 4, nous arriverons au « miaou » espéré.

Cependant, il convient de ne pas grossir le problème!

Dans ce numéro, notre correspondant vlandais ne soulève aucun problème pédagogique. Mais nous ne vous oublions pas. Un document paraîtra prochainement (comme déjà annoncé — voir N°s 31 et 34).

CFCV

choix des options est laissé aux parents sur proposition de la conférence des maîtres.

A la fin de la 5^e année, les maîtres se réunissent en un conseil d'orientation en vue de proposer à leurs élèves le choix d'une des quatre options offertes en 6^e année, soit: sciences appliquées, latin, italien, option artisanale.

L'orientation se base alors sur différents éléments:

- les notes obtenues dans chacune des branches lors des interrogations et travaux écrits courants,
- l'indication du niveau atteint en allemand, seule branche à niveaux en 5^e,
- les observations faites par les maîtres au cours de leurs leçons,
- le classement en quatre groupes (1, 2A, 2B, 3) des élèves de la volée, classement opéré au vu du résultat d'épreuves communes passées trois fois au cours de l'année. Ces épreuves ont lieu pour le français, les mathématiques et l'allemand. Elles sont composées par les maîtres et portent sur la matière enseignée au cours des semaines précédentes,
- des tests élaborés par le Centre vaudois de recherches psycho-pédagogiques auxquels les élèves sont soumis une fois au cours de l'année,
- des contacts entre les maîtres et les parents ont lieu à diverses reprises. Un questionnaire portant sur la santé de l'enfant, ses intérêts, ses conditions de travail à domicile, a été adressé aux parents en fin de 4^e année.

Un conseil d'orientation se réunit à nouveau à la fin de la 6^e année. Les éléments à sa disposition sont à peu près les mêmes que lors du conseil de fin de 5^e, avec deux différences:

- les niveaux se sont étendus au français et aux mathématiques,
- un critère d'orientation important est représenté par le comportement et le rendement des élèves dans les options choisies pour la 6^e. On ne va évidemment pas conseiller à un élève n'ayant pas réussi en option italien en 6^e le choix de l'option « moderne » en 7^e.

A l'entrée en 7^e, l'orientation est en principe faite, mais les élèves doivent se montrer capables de suivre l'enseignement dans l'option de leur choix. Le cas échéant, la conférence des maîtres propose une option qui corresponde mieux à leurs capacités.

A Rolle, le type de certificat délivré en fin de scolarité dépend non seulement de l'option choisie en fin de 6^e, mais aussi des niveaux atteints dans les branches principales. Et des changements de niveaux peuvent s'opérer encore au moins jusqu'en fin de 7^e année. Tout n'est donc pas dit à la fin de la 6^e qui peut être considérée comme une année de préorientation. J. Nendaz

L'AIR DES ZONES PILOTES

Rolle: observation et orientation en 5^e et 6^e

A la fin de la 4^e année rénovée, les élèves du district entrent en zone pilote de Rolle où ils constituent quatre classes hétérogènes. Au début de la 7^e année ces élèves seront répartis dans 9 options différentes débouchant, en principe, les unes sur des études longues ou moyennes, les autres sur des apprentissages. D'autre part, l'ensei-

gnement d'un certain nombre de branches leur sera alors donné dans quatre niveaux différents. (Voir « Educateur » N° 16).

L'école dispose des années 5 et 6 pour orienter les enfants vers les divers niveaux et options. La mise en niveaux est de la compétence des seuls maîtres, tandis que le

Comité cantonal

Des places seront à repourvoir au comité cantonal lors du congrès de mai prochain. Les candidatures doivent être présentées par les assemblées de section et parvenir au secrétariat général un mois avant le congrès cantonal fixé, rappelons-le, au 19 mai 1979. Il est donc temps que membres et comités locaux s'inquiètent de chercher et de trouver des membres désireux de se dévouer durant quelques années à leurs collègues.

Monique S.

Le forfait de 300 FF (francs français) comprend :

- l'hébergement en chambre de 4 ou 6 places, lits superposés (chambre de 2 sur demande avec supplément),
- la restauration
- l'enseignement du ski de fond (9 moniteurs diplômés),
- l'accès aux 70 km de pistes tracées en boucles de 2, 3, 5, 8 et 15 km.,
- le matériel et le fartage,
- les animations de soirée,
- miniclub pour enfants de 2 à 5 ans,
- piscine.

Réductions pour groupes, enfants et familles pour plus de 3 enfants.

Renseignements et inscriptions par écrit : Henri Clot, instituteur, ch. Chantavril 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 94 69.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :

Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

AVMCO

MERCREDI 22 NOVEMBRE 1978

au nouveau collège primaire de Chavannes-près-Renens (av. de la Concorde)

14 h. - 16 h.

EXPOSITION DE SCIENCES

APPLIQUÉES : montages mis au point pour les zones pilotes de Rolle et Vevey par MM. François Barraud et Serge Cambrosio, maîtres de sciences.

16 h. - 18 h.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE où sera faite la synthèse de l'étude du projet de la commission du DIP, sur les cadres de travail, l'organisation et la législation des classes à options.

Le comité

Postes au concours

Rappel

Une série de postes sont actuellement mis au concours. Nos collègues qui s'y intéressent voudront bien consulter la « Feuille des Avis officiels ». Rappelons que le journal précité est à disposition dans les établissements publics du canton.

M. S.

AVEPS

Ski première neige hiver 78/79

L'AVEPS organise à Bretaye un week-end à ski les 16 et 17 décembre 1978.

Ce cours a pour but une révision de la technique et une remise en condition personnelle. Il est ouvert à tous les membres du corps enseignant.

Coût, tout compris :

membres AVEPS	Fr. 60.—
non membres	Fr. 65.—

Renseignements et inscriptions jusqu'au samedi 9 décembre 1978 auprès de Jacques Montangero, 41, chemin des Dents-du-Midi, 1860 Aigle. Tél. (025) 2 25 89.

Aux amateurs de ski de fond, offre exceptionnelle !

Chapelle des Bois : village français à la frontière suisse (Risoux). Relief et climat typiquement nordiques, aménagement de pistes et de refuges font de Chapelle un des plus beaux sites de ski de fond en France.

Dates : mercredi 3 janvier midi au samedi 4 janvier après-midi.

GENEVE

Assemblée générale du 16 octobre 1978

I. Mutations

Admissions : 46 nouveaux nous rejoignent.

Démissions : 4 démissions, 4 retraits suite de congé ou démission du DIP.

II. Communications

Dans les **communications** : à relever l'appel lancé aux enseignants par les éducateurs de groupes du 3^e âge qui aimeraient créer des **liens entre 1^{er} et 3^e âges**, en dépassant les traditionnelles récitations et productions de fin d'année. Il y a là une idée sympathique à creuser : nos grands-mères et grands-pères ont encore beaucoup à apporter, ils pourraient raconter aux écoliers du presque XXI^e siècle comment Genève vivait en 1910, comment étaient nos rues, nos quartiers, quels jeux avaient garçons et filles il y a 50 ans. (Inscriptions, secrétariat SPG, tél. 292660.)

Prix : l'Association des communes genevoises a refusé la suppression des prix. On

peut s'interroger sur l'influence de collègues anciens ou nouveaux, dans ce milieu, comme aussi sur l'ampleur de la pression qu'exerce ce groupement auprès des autorités : les communes de 300 habitants ont autant de poids que celles de 20000 !

Les membres de la SPG se sont prononcés à de nombreuses reprises sur la question des prix. Cas échéant nous aurons à mettre en place toutes mesures, pas forcément dénuées d'humour, pour boycotter la distribution des prix. Nous savons qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Nous avons dit : **oui à la fête, non aux prix.**

CIA

Les nouveaux statuts ont été acceptés en septembre dernier. Sous réserve d'acceptation par le Grand Conseil (ce qui ne devrait pas poser de problème) ces dispositions devraient entrer en vigueur en janvier 1979.

Jean Piotton et quelques autres s'étonnent de n'avoir pas été informés du lance-

ment éventuel d'un référendum contre les art. 1 et 22 et fait grief à la SPG de bloquer l'information.

La mise au point suivante est nécessaire :

- Les délégués C et D (SPG) ont voté contre les art. 1 et 22; leurs intentions sont donc claires.
- Le comité SPG ne maîtrise pas les intentions des autres groupements (VPOD, FcHP, FAMCO, etc.).
- La séance d'information au personnel sur le lancement d'un référendum n'a pas été communiquée au comité, mais au Cartel et ce à la veille (ou presque) de la date prévue.
- Une information détaillée a paru dans l'«Educateur».
- Les délégués C et D ont été consultés. Un seul (sur 25) s'est prononcé pour le lancement du référendum.
- Le CIA-Info donne de nombreux renseignements.
- Les assemblées de délégués CIA — bon moyen de prendre la température — sont ouvertes à **tous** les membres de la CIA et non seulement aux délégués.

Dans le cas actuel: référendum ou non, le préavis du comité est:

- **1^{re} étape: mettre en place le plus vite possible les nouvelles dispositions:** en effet bien qu'opposés aux art. 1 et 22, nous ne pouvons admettre que de nombreux collègues qui tireraient avantage des nouveaux statuts (par ex. retraite d'un épargnant: son pécule double si les statuts passent, etc. voir CIA-Info) en soient privés. Il s'agit là d'une minorité relativement importante dont nous ne pouvons ignorer les intérêts.
- **2^e étape:** revoir les nouveaux statuts dont chacun sait que, vu le rythme auquel il a fallu travailler, de nombreux articles sont à reprendre.

Une assemblée informative CIA aura lieu le 30 octobre (n.b.: elle a réuni une quarantaine de personnes, membres du comité compris, et semble avoir apporté toutes précisions utiles).

III. Rentrée 78

La rentrée 78 a fait ressortir des imprévus qui se sont traduits par un manque de titulaires de classes:

- plus de départs en congé et démissions;
- moins de retours;
- afflux de mi-temps (certains mi-temps refusés se sont traduits par des demandes de congés).

Une mauvaise humeur certaine se dégage de la discussion:

- L'organisation des classes est trop tardive (juillet).
- Les enseignants ne sont pas (ou peu) associés à cette répartition.
- Les postes à mi-temps nous font perdre des titulaires de classes.
- Quels moyens d'action se donner pour faire bouger les choses, etc.
- Le comité aurait dû convoquer une assemblée en septembre déjà, etc.

Il faut rappeler à ceux qui l'ignoraient, que le choix donné aux enseignants d'émettre leurs vœux pour l'année suivante est un avantage acquis auquel la SPG n'est pas étrangère. Cependant ce mode de faire (par le nombre des solutions proposées) ne simplifie pas les choses. D'autre part le mi-temps (cette arme à double tranchant) réclamé par un nombre croissant d'enseignantes, les changements d'avis après le renvoi du questionnaire (une trentaine cette année) ne contribuent pas à faire avancer les travaux d'organisation. Il est certain que si un groupe veut bien se mettre à la tâche et faire des propositions d'amélioration du système, il sera accueilli à bras ouverts.

Si aucune assemblée n'a eu lieu avant octobre, comme le GGEM l'avait demandé, c'est que le comité n'a eu en mains qu'à fin septembre les éléments et les chiffres exacts concernant la rentrée. Il eût été difficile de discuter «en l'air» même si les renseignements apportés par la base pouvaient être précieux. Les collègues qui s'estimaient mal servis ont d'ailleurs eu le bon réflexe d'en avertir le comité pour qu'il intervienne. Enfin il faut dire que nous ne voyons pas pourquoi un groupe plutôt qu'un autre aurait droit à un traitement de faveur.

D'autre part, il est exact que l'assemblée a demandé que l'on sauvegarde les postes budgétés en 1975. Le Grand Conseil en a décidé autrement.

Deux collègues demandent qu'on se donne les moyens de faire aboutir les revendications SPG. Le comité attend des propositions fermes.

IV. Mi-temps — Travail à temps partiel

Discussion difficile car les options sont parfois contradictoires et le problème comporte de nombreux volets.

Faut-il considérer le mi-temps comme une forme de travail admissible en tout temps dans l'enseignement primaire (id. enseignement secondaire)?

Faut-il au contraire considérer le travail à temps partiel comme exceptionnel et limité dans la durée?

Dans ce cas quelles sont les possibilités de retour?

Quelles retombées sur l'ensemble des postes?

Quelles retombées au plan pédagogique?

L'assemblée se prononce de la manière suivante:

1. **Le budget** de l'enseignement primaire ne doit **en rien être modifié par le travail à temps partiel**. En aucun cas le budget ne devra descendre en dessous des chiffres 1977.
2. Tant que subsiste le **contingentement** à l'entrée aux **Etudes pédagogiques** le facteur «**temps partiel**» doit être **pris en compte** pour le calcul des candidats admis.
3. **La planification** des besoins en personnel doit se faire à **moyen terme** (3 ans) pour permettre une meilleure gestion.
4. Le travail à temps partiel est **volontaire**, en aucun cas il ne peut être imposé.
5. Les enseignants qui choisissent cette forme d'activité ont les **mêmes droits et les mêmes devoirs** que les enseignants à plein temps.

En cas de surnombre de demandes pour une activité à temps partiel, les critères de choix suivants sont appliqués:

- Avoir enseigné à plein temps pendant au minimum 3 ans.
- Avoir un enfant en âge préscolaire.
- Avoir à charge un proche parent gravement handicapé (enfant, conjoint, père, mère, frère, sœur).
- Etre dans un état de santé déficient.
- Avoir atteint l'âge de 55 ans.

Ces critères ne sont pas cumulatifs, sauf le premier qui est une condition minimum.

Par souci de mobilité du personnel et pour offrir au plus grand nombre la possibilité de travail à temps partiel, ce statut doit être **limité à 5 ans**.

Une commission de recours statuera de cas en cas sur les demandes de prolongation.

(Les avis sont très partagés sur la limitation dans le temps: le nombre élevé d'absentions en témoigne.)

6. Les membres de la SPG réaffirment leur attachement au principe de l'enseignant généraliste. La formule de travail «**Duo pédagogique**» correspond à ce principe. Elle doit être introduite à titre d'essai dès la rentrée 1979 dans l'enseignement primaire genevois.

Vu l'heure tardive les autres points de l'ordre du jour ne seront pas traités ce soir. (Vacances et horaire hebdomadaire, divers.)

Liliane Urben.

Encore et toujours dans l'action

Ce titre est emprunté à l'Editorial du 27.10.1978 de «l'Ecole Libératrice», organe hebdomadaire du SNI-PEGC (Syndical national des instituteurs et professeurs de l'enseignement général des collèges de France).

La question des «moyens d'action» de la SPG a été posée à l'assemblée le lundi 16 octobre. Le comité se l'est posée à plusieurs reprises. Pourtant, sans qu'il y ait eu une décision formelle, soumise à la base, la SPG a poursuivi depuis 18 mois son action sur les bases antérieures.

En effet le renouvellement successif du comité et le changement à la présidence n'avaient pas pour objectif de bouleverser l'acquis antérieur ou de le minimiser mais bien de continuer à faire avancer nos revendications. Bien entendu la personnalité de chacun marque de son empreinte la manière de réagir aux événements mais nous ne voyons pas la nécessité de faire du fracassant au détriment de l'efficacité.

La SPG trouve son efficacité, précisément, dans la cohésion de ses membres et la cohérence de ses revendications. Faut-il le répéter, ce ne sont pas les textes légaux qui nous donnent grand pouvoir: à peine la consultation. Pas question de participation et l'expression «paritaire» utilisée en certaines occasions gagnerait en réalisme (si non en prestige) en devenant modestement «mixte». Nulle part nous n'avons de pouvoir de décision, aucune présidence de groupes n'est jamais attribuée aux représentants des enseignants. Nous le regrettons.

Il est inutile et stérile de gémir: mieux vaut agir. A notre manière: travail obscur peut-être, sans beaucoup d'éclat, certes. Politique de petits pas: il faut convaincre (direction, chefs de départements, opinion publique, partis politiques, etc.). Nous avons parfois le sentiment de tirer beaucoup pour avancer peu. Il faut soupeser, évaluer la situation, entrer en négociations aussi. Qui dit négocier entend par là apprécier les chances de réussite, faire des choix, trouver des solutions acceptables pour l'ensemble de nos collègues, solutions que nous devons ensuite assumer.

Ne pas lâcher la proie pour l'ombre, préférer donc le travail de fourmi, peu visible mais efficace, à la roue du paon, bien faite pour épater le badaud... et le distraire des vrais problèmes.

De nos discussions diverses, en commissions, en groupes de travail, en conseil d'école, de nos débats, en assemblées, au congrès, nous devons ressortir plus décidés qu'avant à faire connaître et aboutir, avec les moyens dont nous disposons ou que nous saurons inventer et assumer, notre volonté de voir l'école genevoise offrir aux maîtres et aux élèves de meilleures condi-

tions de travail (aux seconds ne serait-ce qu'en application des nouveaux art. 4 et 5 de la LIP). Pour cela nous avons besoin de toutes les forces disponibles et du soutien massif de tous les membres SPG.

En attendant nous vous livrons sans commentaires plus détaillé un extrait de l'Editorial mentionné plus haut. Il est écrit par un élu conscient de ses responsabilités à un niveau national. Lucidité et engagement, c'est une formule qui n'est pas pour nous déplaire.

«Parlons d'action. Encore et toujours parce que l'activité syndicale est essentiellement d'agir. Encore et toujours parce que, depuis la rentrée, l'action de notre syndicat, de ses adhérents, n'a pas cessé. J'entends l'action réelle, celle qui sait ce qu'elle veut, qui apprécie et utilise à tout moment les méthodes les mieux appropriées pour avancer, qui assure pas à pas chaque conquête, qui prend appui sur elle pour progresser à nouveau. Je sais: ça n'est pas toujours spectaculaire, et le badaud reste sur sa faim... Peu importe le spectacle. Les adhérents d'un syndicat n'ont rien à voir avec les soldats d'opérette à qui le chef de chœur fait scander: «Marchons, marchons» sur la scène du Châtelet.

»Méfions-nous des bateleurs de foire. Ils apparaissent au premier murmure de foule.

Airs de trompette; roulements de grosse caisse et coups de cymbales; et passez la monnaie... Ça court les rues aujourd'hui. Mille excuses, ça n'est pas le genre de la maison. L'action syndicale est trop sérieuse pour admettre le moindre soupçon de légèreté, d'improvisation ou de manipulation...

»Oui, le syndicat est dans l'action depuis le 6 septembre. Oui, en même temps, le syndicat est engagé dans la négociation.

»En définitive, les silences calculés des uns, les procès d'intention des autres, l'agressivité de trop d'adversaires ne valent qu'un haussement d'épaules de mépris. Là n'est pas l'essentiel. Nous n'avons jamais tant dû compter sur nous-mêmes? Eh bien, allons résolument de l'avant; faisons puissamment le travail de fourmis qui impose les pas décisifs, dans la grande tradition de notre syndicat.

»Ensemble, donnons un immense retentissement à notre campagne pour la qualité de notre école et de notre profession.»

*Le 21 octobre 1978,
Guy Georges.*

*Liliane Urben,
présidente.*

P.S.: nous nous interrogeons sur l'avis des membres silencieux: approbation ou désintérêt? Il est urgent qu'ils prennent la parole (ou la plume) pour faire connaître leur opinion.

Projet de loi modifiant la LIP

Le projet de loi ci-dessous a été déposé par MM. Eggly, Guidini et Voegeli (Parti libéral). Le Grand Conseil a renvoyé le projet à la Commission de l'enseignement et de l'éducation. Les auteurs ont procédé à une modification. Le texte actuel est le suivant:

Projet de loi

modifiant la loi sur l'instruction publique (C 1 I).

Proposition de MM. J.-S. Eggly, R. Guidini, H. Voegeli, du 2 février 1978.

Nouveau libellé du 20 juin 1978.

LE GRAND CONSEIL

décète ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

La loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940, est modifiée comme suit:

Art. 2 (nouvelle teneur)

(Disposition d'exécution)

1. Le Conseil d'Etat édicte tous les règlements nécessaires à l'application de la présente loi, notamment pour ce qui touche aux plans d'études cadres, ainsi qu'aux expériences pédagogiques.

2. Il est également compétent en matière de prescriptions de discipline des mineurs.

ARTICLE SECOND

La loi portant règlement au Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 9 octobre 1969, est modifiée dans la teneur suivante. (Chapitre XI: Commission de l'enseignement et de l'éducation.)

Art. 159, al. 4 (nouveau)
(Composition et attributions)

La commission est également compétente en matière de procédure d'adoption des expériences pédagogiques, au sens de l'art. 3 de la loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940.

Art. 3 (nouveau, l'art. 3 ancien devenant l'art. 2 A)
(Procédure d'adoption des expériences pédagogiques
et des réformes scolaires par le Grand Conseil)

1. Le Conseil d'Etat est tenu de présenter à temps, à la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil, tout projet d'expérience pédagogique.
2. Durant le déroulement de l'expérience, il doit soumettre au moins une fois par an, un rapport circonstancié à la commission.
3. Dans les cas prévus aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, la commission peut en référer au Grand Conseil, si elle le juge nécessaire.
4. La généralisation d'une expérience pédagogique, dans un degré ou un ordre d'enseignement, constitue une réforme scolaire qui doit faire l'objet d'une loi votée par le Grand Conseil.

Art. 3 A, al. 1, deuxième phrase
(nouvelle teneur)

(...) Cette conférence est appelée à donner son avis sur toutes les questions générales relatives à l'instruction publique.

Art. 4 A (nouveau)
(Expériences pédagogiques: définition et exigences)

1. Est considérée comme expérience pédagogique, toute pratique qui modifie soit, les méthodes d'enseignement, soit les relations usuelles entre maîtres et élèves, soit les structures en vigueur.
2. Les expériences pédagogiques ne peuvent déroger aux plans d'études cadres.
3. Elles doivent faire l'objet d'une évaluation régulière et critique.
4. Elles ne doivent pas compromettre le déroulement ultérieur de la scolarité.
5. Les parents des élèves qui participent à une expérience pédagogique doivent être dûment informés au préalable. Ils conservent, en tout temps, le droit d'obtenir le transfert de leur enfant dans l'enseignement traditionnel.

Ce texte nous paraît extrêmement restrictif par rapport à nos conditions actuelles de travail et nous y voyons une entrave sérieuse au progrès de l'école genevoise. Est-ce le but visé? Nous espérons que non! Vous trouverez ci-dessous le libellé de la lettre que la SPG a adressée début novembre à la Commission de l'enseignement afin de lui faire part de l'opinion des enseignants et de leur inquiétude face aux mesures préconisées par les auteurs du projet.

Commission de l'Enseignement
et de l'Education du Grand Conseil
Case postale 416
1211 GENÈVE 3

Genève, le 6 novembre 1978

Concerne: Projet de loi N° 4889 modifiant la loi sur l'instruction publique.
Proposition de MM. J.-S. Eggly, R. Guidini, H. Voegeli.

Monsieur le Président, Messieurs les députés,

Nous avons reçu tardivement le nouveau libellé du projet ci-dessus, ce qui explique le délai avec lequel vous recevez la présente. Nous vous prions de nous en excuser. Notre opinion est la suivante:

INFORMATION

Nous souscrivons à l'idée d'informer davantage. Notre souhait serait que l'information commence d'abord par l'information au corps enseignant, quel que soit le secteur concerné. Il est non moins évident qu'on éviterait des réactions «épidermiques» en renseignant les parents suffisamment à l'avance quand une modification de quelque importance est projetée dans l'école genevoise.

EXPÉRIENCES PÉDAGOGIQUES (Art. 4, al. 1)

La SPG ne peut admettre la description restrictive à l'extrême qui est donnée de l'expérience pédagogique, car elle entraîne le blocage net de tout progrès de l'école, de toute ini-

Enseignement spécialisé

Enfin une bonne nouvelle. Vous n'êtes pas sans savoir, si vous avez lu l'«Educateur», qu'une commission de liaison entre la DEP-SPG et SMP s'est créée. Aussi pour profiter de cette ouverture, la commission enseignement spécialisé a décidé d'agender des dates fixes pour 1978-1979, afin d'essayer d'être le plus efficace possible. Tout le monde est invité à participer ce qui, espérons-le, nous apportera les éléments ou les matériaux dont nous avons besoin pour améliorer nos conditions de travail.

11 décembre: thème de discussion, où en sommes nous, où allons-nous?

15 janvier: venez déguisés.

5 février

5 mars

2 avril

7 mai

11 juin

Alors à bientôt

Mario Arnold
Classe spécialisée
Tél. 573375

Ariane Bertholet
Formation post-brevet
Tél. 561895

Marilou Thorel
Pédagogie curative
Tél. 44 44 67 / 48 64 62

Des bras — des bras!

Nous devons débarasser le local de St-Jean où sont encore entreposées nos archives. Nous avons besoin de quelques collègues pour nous aider à descendre tous ces dossiers (ils sont lourds!) de St-Jean au boulevard Georges-Favon. Cela pourrait se faire par exemple le jeudi matin 23 novembre.

QUI FAIT CETTE B.A.? TÉLÉPHONEZ AU 292660 ET D'AVANCE SOYEZ REMERCIÉS.

tative, si faible soit-elle, de la part des maîtres. En effet, si nous prenons par exemple l'enseignement par groupe, l'enseignement individualisé, ce sont des mesures qui modifient sensiblement les relations usuelles entre maîtres et élèves. Nous ne pouvons imaginer qu'il faudrait mettre en marche le lourd appareil administratif — on sait le temps que prend la rédaction d'un rapport transmis à tous les échelons intermédiaires (chef de service, chef de département, Conseil d'Etat, commissions parlementaires, etc. puis retour dans l'autre sens) — avant de pouvoir appliquer ces mesures. (On peut s'interroger aussi sur le coût de toutes ces allées et venues...)

Le plan d'étude romand, parce qu'il est un programme-cadre, donne une marge d'autonomie au maître tant en ce qui concerne les méthodes d'enseignement que les relations enseignants-enseignés qu'il établira avec sa classe. Nous ne pouvons en faire abandon.

Enfin il y a entre «expérience pédagogique» devenant «réforme scolaire» un raccourci par trop sommaire que nous estimons impraticable.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Qu'entendent les auteurs du projet par «méthodes pédagogiques»?

- S'agit-il de l'attitude du maître face à un nouvel enseignement, par exemple l'environnement, lequel — par les démarches qu'il comporte — modifie considérablement la manière d'enseigner?
- Pourtant, dans ce cas, le changement fait partie intégrante du nouveau plan d'études romand accepté de longue date par le Grand Conseil et on voit mal qu'on puisse revenir en arrière.
- Sagit-il de faire référence à tel ou tel pédagogue (Montessori, Froebel, Freinet) ou psychologue (Piaget, etc.) auteurs de courants et de renouvellement pédagogiques que nul ne saurait nier?

Dans les deux cas nous tenons à faire remarquer que la Direction de l'enseignement primaire a toujours laissé le corps enseignant libre de choisir la «méthode» qui convenait le mieux à la personnalité de chacun en gardant pour limite, bien entendu, l'obligation d'appliquer les programmes et de respecter le règlement de l'enseignement primaire.

Les candidats aux études pédagogiques sont d'ailleurs informés dans ce sens: lorsqu'ils entament les stages dans les classes, on les avertit qu'ils auront l'occasion de se familiariser avec diverses manières d'enseigner, souvent aussi diverses que les enseignants eux-mêmes. Il est certain, en effet, que la méthode tient plus à la personnalité d'un maître qu'à une référence stricte à tel ou tel courant.

C'est pourquoi la partie du texte relative aux méthodes pédagogiques nous inquiète beaucoup: elle constitue un net recul sur la situation actuelle, recul qui ne se justifie aucunement. Nous nous y opposons donc avec vigueur.

STRUCTURES

Sur ce point, nous comprenons que s'il est question de transformer profondément les structures existantes: durée de la scolarité obligatoire, répartition des grands secteurs (primaire 6 ans, CO 3 ans), etc., ces sujets fassent l'objet de débats au Grand Conseil et de consultations de tous les milieux, de l'opinion publique, etc.

* * *

Pour conclure, si nous sommes tous désireux, enseignants, parents, députés, de voir appliquer les art. 4 et 5 de la LIP, il ne faut pas parsemer son chemin de chausse-trappe, ce qui serait le cas avec les nouveaux articles. On voit mal le Conseil d'Etat s'imiscer dans la vie scolaire au point d'en recenser les mille et un détails qui font que l'école — comme la société — évolue et que les rapports maîtres-élèves — comme parents-enfants — se sont considérablement modifiés dans les vingt dernières années.

Une fois de plus nous réitérons notre souhait de voir l'école offrir à chaque élève l'occasion de son plus grand progrès et à chaque maître des conditions de travail adéquates. Il reste à faire dans ces deux domaines. Ce serait une grave erreur que de contraindre les enseignants à la stagnation pédagogique en les enfermant dans des textes légaux restrictifs.

De plus on peut se demander quel cas font les auteurs du projet de la compétence des professionnels de l'enseignement, qu'ils soient au bas de l'échelle hiérarchique, c'est-à-dire instituteur face à une classe, ou autorités scolaires à un quelconque niveau: chercheur, inspecteur, directeur, etc.

Nous espérons que la Commission de l'enseignement et de l'éducation tiendra compte de nos remarques dans le sort qu'elle réservera au projet de loi N° 4889 et restant à votre disposition pour toute audition éventuelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, nos salutations empressées.

Liliane Urben,
présidente.

Commission études pédagogiques

Les collègues qui se sont intéressés à ce sujet sont convoqués en séance de commission le

MARDI 28 NOVEMBRE 1978 à 17 h. au local.

Commission «français rénové»

Les échos les plus divers nous parviennent. Il est URGENT que chaque groupe désigne un représentant SPG qui viendra participer à la commission SPG «français rénové».

Si personne ne se présente, nous serons portés à croire que vous êtes tous de fort dociles et studieux élèves satisfaits de prendre des notes 8 heures d'affilée ou de réentendre le refrain bien connu: «Je vais vous lire un extrait de...» ou «Voilà l'historique de...» et on remonte à l'âge de la pierre. Collègues à vous de jouer mais rappelez-vous que l'enjeu est lourd et que votre position engage à longue échéance ceux qui «subiront» votre recyclage dans deux ans.

lu.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
M^{me} Liliane URBEN, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE,
tél. (022) 29 26 60.

Avant l'assemblée des délégués de la SPR du 16 décembre

Problème de la syndicalisation de la SPR

Chers collègues,

Il y a un an, nous demandions à la SPR que le problème de la syndicalisation fût remis à l'étude. Selon les promesses qui nous ont été faites à ce propos, la prochaine assemblée des délégués de la SPR, convoquée à Yverdon pour le 16 décembre 1978, a porté à son ordre du jour la proposition du SAE-SPN qui oblige cette assemblée à reprendre l'examen du rapport «Orientation nouvelle» et, en particulier, à se prononcer sur les 4 options qu'il contient.

Les délégués neuchâtelois doivent donc se rendre à Yverdon, chargés du mandat que leur précisera le comité central. **Votre exécutif, formé de vos représentants, vous prie donc d'examiner le problème avant le 15 décembre en tenant compte des données suivantes:**

1. Le rapport «Orientation nouvelle de la SPR» présente 4 voies d'avenir pour notre association romande:
 - a) le statu quo
 - b) l'affiliation à la CRT
 - c) l'affiliation à l'USS
 - d) le syndicat autonome
2. Le SAE-SPN s'est prononcé, lors des débats à ce sujet, pour l'affiliation à l'USS, et la SPR, échappant au choix qui lui était proposé, s'est engagée dans une voie nouvelle dont on peut dire qu'elle est syndicale sans en porter le nom. On se souvient, en effet, de cette assemblée des délégués de juin 1977 où le comité central de la SPR, estimant qu'un vote pour ou contre la syndicalisation était pour le moins inopportun, a fait adopter un texte qui établit, entre autres, les tâches syndicales de la SPR. Il faut honnêtement admettre aujourd'hui que ces tâches syndicales, la SPR les a affrontées et assumées; elle n'a d'ailleurs pas lésiné sur les moyens, notamment en se donnant un président permanent.
3. La situation actuelle de la SPR n'est donc plus ce qu'elle était avant la présentation du rapport «Orientation nouvelle». Le statu quo qui exprime cette situation a pris un aspect dynamique et évolutif, que lui confère précisément la nécessité d'assumer des tâches syndicales et de résoudre des problèmes sociaux.

4. Le comité central de la SPR est avant tout responsable de sauvegarder ce qui constitue la principale force de la SPR: son unité. Or il est certain qu'une votation en faveur d'une option syndicale, le 16 décembre prochain, entraînerait des centaines de démissions de la SPR. Le comité central de la SPR est, d'autre part, extrêmement soucieux de la nécessité de ne pas bloquer l'évolution syndicale de notre association romande et d'éviter précisément que la question posée par le SAE-SPN ne soit classée et remise aux archives. Or, c'est exactement ce qui se passerait si, comme on peut s'y attendre, l'assemblée des délégués du 16 décembre refusait l'option syndicale.

Conclusions

Telles sont les données du problème. Devant la position que nous sommes appelés à adopter, il importe, nous en sommes convaincus, de considérer le véritable intérêt de notre association et des enseignants neuchâtelois. Nous prévoyons que cela ne sera pas facile. Sur notre décision, l'impatience et la déception ne manqueront pas de peser lourd. Mais il serait très grave que ne s'imposent pas à notre esprit, de tout leur poids aussi, ces deux certitudes:

- 1) le fait, de plus en plus incontestable, que toutes les chances des pédagogues romands, la destinée de leur carrière, se trouvent placées dans leur affiliation à l'association structurée d'enseignants, que constitue la SPR;
- 2) la nécessité de laisser ouverte la voie de l'évolution de la SPR dans un sens syndical, en se gardant de la bloquer par un vote prématuré.

Notre association a connu le temps des réactions passionnées, qui ne sont pas forcément les plus efficaces. Elle est peut-être entrée dans le temps de la réflexion où il faut travailler avec patience et dignité à la réalisation de ses objectifs syndicaux tout en gardant sa confiance en soi-même tel que l'on est.

Le président du SAE-SPN:
Gérald Bouquet

Comité central

Séance du vendredi 3 novembre 1978

Séance essentiellement consacrée au DOSSIER ÉCOLE ENFANTINE. La commission romande PETITE ENFANCE a élaboré un rapport sur le même sujet. Ce document discuté au CC/SPR du 23 juin 1978 a été légèrement modifié et la commission en reprendra la rédaction dans cette optique. Nous ne pouvions donc pas encore nous y référer au plan neuchâtelois. Toutefois, nous ne pouvions pas différer nos démarches avec le DIP en vue de l'officialisation des jardins d'enfants. Je vous soumetts le texte plus ou moins définitif de ce rapport qui devrait servir de base de discussion dans nos négociations.

ORGANISATION ET STRUCTURES

But Le premier but visé sera le développement harmonieux de toute la personnalité de l'enfant. Ce but prévaudra sur l'acquisition trop systématique de prérequis.

Obligation individuelle

1.1 La fréquentation de l'école enfantine est facultative.

Généralisation des écoles enfantines

1.2 Toutefois, en raison de son rôle primordial dans le développement harmonieux de l'enfant, l'Etat prend les dispositions utiles:

- pour que tous les enfants aient la possibilité de la fréquenter;
- pour que tous les parents soient rendus conscients du bienfait de lui confier leurs enfants.

Organisation au niveau de l'Etat et des communes

1.3 L'Etat et les communes ont l'obligation d'assurer une éducation préscolaire aux enfants de leurs ressorts inscrits par les parents ou leurs représentants légaux.

Cette éducation est donnée dans une école enfantine officielle.

1.4 La loi fixerait les principes d'organisation d'une école enfantine recouvrant la première année qui précède la scolarité obligatoire.

1.5 Les élèves ont le droit de fréquenter l'école la plus rapprochée de leur domicile, même si elle est située en dehors du ressort.

communal qu'ils habitent; cette règle n'est pas applicable si un transport vers une école plus éloignée est organisé à leur intention.

Institutions spécialisées

1.6 Sous réserve de l'autorisation et de la reconnaissance des départements intéressés, les institutions spécialisées peuvent ouvrir des classes enfantines qui sont alors soumises, pour la partie scolaire de leur activité, aux dispositions légales et réglementaires relatives aux écoles enfantines.

Gratuité

1.7 La fréquentation de l'école enfantine est gratuite. Cette gratuité englobe aussi la fourniture de matériel scolaire et, en cas de regroupements intercommunaux, les transports d'élèves.

Surveillance

1.8 Les classes enfantines sont placées sous la surveillance du Conseil d'Etat.

Le DIP contrôle l'observation par les communes des dispositions légales et réglementaires.

Les écoles enfantines sont rattachées à un service de l'enseignement préscolaire qui en assure la bonne marche administrative et pédagogique en coordination avec l'enseignement primaire.

Contrôle

1.9 Le contrôle et l'animation pédagogique sont assumés par le service de l'enseignement préscolaire qui assurera la liaison avec l'enseignement primaire, pour assurer l'harmonisation nécessaire entre les deux ordres d'enseignement.

La (le) conseillère (conseiller) pédagogique devra bénéficier d'une formation spécifique d'enseignante (enseignant) préscolaire avec quelques années d'expérience.

Administration

1.10 L'administration des écoles enfantines dépend des commissions scolaires primaires.

Ces dernières doivent s'adjoindre un comité consultatif chargé d'étudier plus particulièrement les problèmes spécifiques aux jardins d'enfants.

Lors de regroupements préscolaires, la commission scolaire est composée de représentants de chaque commune intéressée.

Une délégation d'enseignants préscolaires proportionnelle siégera au sein de la commission scolaire avec voix délibérative et droit d'initiative.

Elèves

Age d'admission

2.1 Dans la règle, les enfants ayant 5 ans révolus au 31 août doivent être admis à l'école enfantine.

Il est souhaitable toutefois que l'école enfantine puisse accueillir les enfants dès l'âge de 4 ans révolus au 31 août.

Dépistages

2.2 Un dépistage systématique des troubles éventuels doit avoir lieu à l'école enfantine afin d'éviter les échecs en 1^{re} primaire, les retours à l'école enfantine et les bloquages.

Fréquentation

2.3 L'inscription à l'école enfantine est facultative; toutefois la fréquentation est obligatoire lorsque l'enfant est inscrit. Un registre des absences est tenu par chaque enseignant.

L'horaire hebdomadaire de l'ensemble des élèves compte 19 périodes, 3 le matin et 2 l'après-midi. Deux demi-journées seront prévues pour accueillir la moitié des élèves.

L'horaire de l'après-midi est le même que celui de l'école primaire.

Plan d'étude

2.4 Le plan d'étude pour les écoles primaires de Suisse romande des degrés 1 à 4 comporte une section réservée à l'école enfantine qui est, en principe, d'ores et déjà acceptée. (Se référer au fichier romand.)

Matériel d'enseignement

2.5 L'école enfantine doit être dotée d'un matériel adapté à ses besoins.

Services parascolaires

2.6 Les nouveaux enseignants doivent recevoir une information détaillée sur le rôle et les prestations des services parascolaires: Orientation scolaire - Service médicopédagogique - Centre d'orthophonie.

Annexe: au point 2.2 il convient d'ajouter ce qui suit: La maîtresse enfantine sera informée de toutes mesures utiles à prendre dans le cadre de ses activités scolaires.

Colloque pédagogique de l'enseignement secondaire

Le comité central a adressé une lettre au SES afin d'obtenir une prolongation, jusqu'au 31 décembre 1978, du délai de réflexion quant à la redéfinition des tâches de ce colloque, redéfinition souhaitée par le service de l'enseignement secondaire.

J.-P. Buri

Semi-formation? Semi-scolarité?

Tout esprit cohérent ne peut que frémir puis analyser ses réactions à la lecture du texte légal rédigé, entre autres, «en faveur des élèves peu doués» afin que ces derniers trouvent une formation proportionnée à leurs possibilités... Curieuse manière d'intégrer ces fameux «cancres», dociles, timides, mal scolarisés, déçus déjà, désabusés...

Pourquoi ne pas encourager cette apathie apparente en proposant un demi-apprentissage, une semi-qualification autorisant d'espérer devenir un jour un demi-salarié jouissant d'un demi-statut. Remède de cheval pour guérir ces malades d'une école dont le système de sélection, appelé aussi pompeusement orientation, ne fait qu'amorcer le fossé qui d'année en année va s'élargir rendant peu à peu impossible l'établissement de passerelles providentielles.

Un plafond pour les connaissances...

Un plafond pour la promotion...

Un plafond pour l'avancement...

Un plafond pour les revendications sociales et salariales...

Institutionnalisez-moi ÇA! Inscrivez-moi ÇA dans la loi! pense-t-on dans certains milieux. Créons deux mondes du tra-

vail en interdisant simultanément tout nouvel élargissement de la formation professionnelle. Créons deux types de citoyens ou plutôt accentuons de manière sensible et irréversible un état de fait qui existe peut-être déjà mais qui n'est pas encore assez codifié, assez contraignant: ceux qui sauront se faire une opinion, s'organiser, se défendre, se faire respecter et ceux qui devraient devenir les successeurs des travailleurs que M. Schwarzenbach voulait renvoyer chez eux et que d'autres événements ont convaincus de s'en aller... quand même! Des citoyens ayant perdu la fâcheuse habitude de réfléchir, de discuter toute décision, de se remettre en question.

Ah! docilité, harmonie de l'ignorance, quiétude de l'assujettissement. Au Moyen Age le serf trouvait refuge derrière les murs épais du château de son suzerain. Aujourd'hui, le «collaborateur» peut compter sur la compréhension totale de son chef vis-à-vis de tous ses problèmes.

Ne serait-il pas préférable de prévoir une MEILLEURE organisation des apprentis-sages? Pourquoi refuser les revendications formulées par les syndicats au nom des 150000 apprentis désireux de voir leurs

apprentissages mieux «suivis», leurs obligations et droits plus démocratiquement respectés et redéfinis.

Comment des représentants du peuple, bien nantis, confortablement installés dans la vie peuvent-ils, en 1978, proposer un texte légal marquant un recul, une démission; on pourrait, à la limite, voir dans ce texte un constat d'échec. Les structures scolaires qu'ils ont mises en place, ces structures trop favorables parfois aux élé-

ments issus de certains milieux préprivilegiés, ne fonctionnent pas aussi rondement qu'on pouvait l'espérer.

Corriger la trajectoire en créant une semi-école, un programme «minimum», sanctionné éventuellement par un semi-certificat de capacité semi-fédéral?

Non.

Aucun instituteur ne saurait accepter cette semi-solution. Ce serait nier notre profession et trahir nos élèves. Nous ne

pouvons envisager cette précondamnation provoquée, dans une large mesure, par les déficiences de l'école telle qu'elle est conçue actuellement. Nous voterons NON. Nous désirons qu'on se remette au travail. On ferait bien de revoir le film où Bernard Blier, notre collègue occasionnel dans l'«Ecole buissonnière», démontre qu'un cancre peut parvenir au «succès» si on lui en donne la possibilité.

J.-P. Buri

Les leçons d'appui

Notre collègue Maurice Barret nous quitte: il avait adhéré à la SPN en 1936, au moment où M. Charles Bonny commençait son activité d'inspecteur des écoles pour TOUT le canton. Maurice Barret a d'abord enseigné à l'école libre du Châble (VS), il y a 44 ans. De 1932 à 1934, il enseigne à Lutry. La section du Val de Ruz de la SPN lui confie la rédaction du rapport en vue du congrès de la SPR. Il enseigne ensuite pendant huit ans à Bevaix. Il est président de la section de Boudry pendant quelques années. Dès 1948, il vient enseigner en ville, à La Promenade. En 1973, sur l'initiative du directeur des écoles primaires, il devient maître d'appui «à plein temps». Au moment de prendre sa retraite, Maurice nous envoie un rapport sur ce que fut sa dernière activité soit les leçons d'appui. Quelques collègues exerçant la même activité m'ont souvent demandé de promouvoir dans l'«Educateur» cette aide pédagogique indispensable. Maurice me vient en aide et je m'empresse de vous soumettre le rapport qu'il a rédigé spontanément, devinant peut-être mon souci d'information! Merci Maurice...

J.-P. Buri

J'ai eu le privilège de fonctionner à plein temps pendant cinq ans comme maître d'appui à Neuchâtel. Au moment de prendre ma retraite, j'aimerais qu'il me soit possible d'insister sur l'importance de ces leçons. Les «derniers» de toute classe normale, quelle que soit la valeur du maître, subissent l'école et ont le sentiment d'être victimes d'une injustice, surtout quand les parents n'ont ni le temps ni la compétence d'aider leurs enfants. De semaine en semaine, le retard s'accroît. Tous les maîtres en sont conscients, mais ils ne disposent pas du temps suffisant pour s'occuper sérieusement de ces élèves moins doués. On les croit souvent paresseux alors qu'ils sont surtout découragés, n'ayant pas pu ou su développer cette intelligence scolaire nécessaire pour réussir en français et en mathématiques.

L'expérience montre qu'en donnant des leçons d'appui ASSEZ TÔT et ASSEZ NOMBREUSES, on peut débloquer, dépanner la plupart de ces «inadaptés» et les voir peu à peu s'épanouir. Grâce à l'initiative de notre directeur Jean Martin, j'ai eu le privilège de prendre en charge un seul élève à raison de quatre périodes quotidiennement pendant mes six dernières semaines d'enseignement. Dans de telles conditions, l'expérience est particulièrement concluante: l'élève qui devait entrer en classe de développement a pu réintégrer «sa»

classe et s'y sentir parfaitement à l'aise. Les parents constatent que leur enfant se rend à l'école volontiers maintenant.

Un appui intensif durant une période limitée se révèle très efficace. Deux périodes pendant quelques semaines pourraient certainement redonner l'espoir à certains de nos écoliers très en retard sur leurs camara-

des. Ils pourraient ensuite se débrouiller seuls. La classe spéciale reste évidemment nécessaire pour les cas pathologiques. Par ailleurs nous pensons qu'il se trouve, dans ces classes, quelques enfants qui, grâce à un appui intensif, pourraient rejoindre une classe normale. Comment rendre ces choses possibles sans occasionner de «nouvelles» dépenses? Ne pourrait-on faire appel à une modeste contribution financière des parents, de Pro Juventute et trouver des maîtres retraités ou encore sans emploi qui accepteraient de collaborer au rattrapage sans toucher un traitement «complet». Peut-on abandonner ces enfants alors qu'il est possible de les sauver? Les moins favorisés n'ont-ils pas droit à PLUS de sollicitude. Maintenons et intensifions les leçons d'appui. Merci d'avance à ceux qui joueront le jeu.

Maurice Barret

Rédacteur de la rubrique neuchâtoise: M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 MARIN. Tél. (038) 33 15 05.



Pour votre prochain camp sportif !

LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude : patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1re classe.

Renseignements : Centre des Sports, 1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

Le chômage des enseignants (III) *

Les enseignants vont timbrer

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Vous avez touché ou vous touchez encore des indemnités de notre caisse chômage. Vous n'ignorez pas que toute personne est tenue de trouver un emploi convenable par elle-même et de suivre en parallèle les offres d'emploi que lui transmet l'Office du travail de sa commune de domicile, responsable du placement des chômeurs domiciliés sur son territoire.

Nous vous rendons attentif au fait que tous les cas de chômage sont soumis à révision et qu'il est possible à l'organe chargé de cette révision de demander le remboursement des indemnités versées par la caisse chômage si l'assuré ne peut pas fournir de preuves valables de recherche d'emploi, hors profession y compris. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas demandé de copies de preuves de recherches d'emploi mais nous nous sommes contentés d'effectuer des sondages et avons laissé le soin aux offices communaux du travail de s'occuper de leurs administrés sans emploi. Au vu des récentes directives que nous avons reçues de l'OFIAMT, nous vous demandons de bien vouloir conserver tous les justificatifs de vos recherches d'emploi et de nous fournir au minimum 10 preuves de recherches d'emploi par mois, sans quoi, comme auparavant, il nous sera possible de prendre des sanctions à votre égard (suppressions d'indemnités de chômage).

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et en vous priant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisse publique et régionale
d'assurance chômage de X

Plus de cent enseignants jurassiens — primaires à 90 % — inscrits à une caisse de chômage viennent de recevoir cette lettre.

On pourra toujours estimer, supputer, se boucher les oreilles, faire preuve d'optimisme, dire que, ceci est la dure réalité et nous nous devons de la connaître.

Les enseignants bien sûr ne sont pas les seuls travailleurs à connaître le chômage. Chaque fois que, dans cet article, nous parlerons d'enseignants (car c'est de leur cas que nous nous occupons), on verra en filigrane les salariés de toutes les autres professions, inscrits eux aussi à une caisse de chômage.

Un fait cependant est incontestable: la tendance actuelle de l'OFIAMT et du Tribunal cantonal des assurances se durcit vis-à-vis des enseignants qui ne peuvent apporter la preuve qu'ils ont essuyé des refus d'engagement dans d'autres secteurs que celui de l'enseignement.

La remise du brevet et, dès le lendemain...

S'il veut être au bénéfice de l'assurance chômage, l'enseignant sans place, le lendemain déjà du jour glorieux où il a reçu son brevet, se présentera à l'office du chômage de sa commune de domicile.

Il timbrera. Deux fois par semaine au moins (selon le règlement des communes), il timbrera. Il timbrera pour une durée de 25 jours sans toucher d'indemnité, et commencera à recevoir celle-ci dès le 26^e jour. Qu'il soit primaire, secondaire ou universitaire, il touchera la plus forte indemnité prévue, soit 52 francs par jour. S'il peut fournir la preuve, chaque mois, que dix usines, ateliers, magasins ou bistrotts ont refusé de l'engager, il continuera à toucher 52 francs chaque jour. Il touchera cette somme pendant 150 jours, chaque remplacement ou chaque travail repoussant cette échéance. S'il effectue un remplacement, il gagnera 27 francs pour chaque leçon (maître et maîtresse primaire). L'OFIAMT estime qu'il gagne en trois jours de remplacement ce que gagne un titulaire en quatre

jours. Même si ce calcul est tiré par les cheveux (le titulaire est payé le samedi, le dimanche et les jours fériés), le chômeur, qui s'en ira timbrer le premier jour des vacances qui suit son récent remplacement, timbrera un jour sans recevoir d'indemnité pour chaque période de trois jours de travail à l'école. En concrétisant cette théorie, un enseignant qui aurait eu la chance de décrocher un remplacement continu du 1^{er} mai au 30 juin, timbrerait, dès le 1^{er} juillet, 14 jours avant de pouvoir, dès le 15^e jour, recevoir son indemnité de 52 francs. S'il quitte son domicile pour se rendre en vacances ailleurs, il ne pourra pas se présenter au bureau du chômage et, par conséquent, ne recevra rien. Il est bien entendu que s'il désire toucher une indemnité pendant les vacances scolaires, il devra encore et toujours fournir la preuve qu'on lui a refusé un emploi ailleurs.

30 semaines de remplacement sur 40 semaines d'école

Tout cela est dur et draconien, mais c'est de la tarte en comparaison de ce qui attend le chômeur dès la deuxième année. **Pour recevoir l'indemnité de chômage, il devra fournir la preuve qu'il a effectué, pendant la première année, 150 jours au moins de travail.**

Il devient dès lors intéressant de se reporter aux résultats de l'enquête effectuée auprès des enseignants sans place. Les 53 répondants, au cours de l'année scolaire 1977-78, ont remplacé pendant 18 semaines en moyenne, soit 90 jours. Seuls quelques-uns, qui ont bénéficié de remplacements totalisant 30 semaines au moins auront droit aux indemnités de chômage cette année.

Le droit de timbrer sera refusé à l'immense majorité de nos jeunes collègues qui entreront dans leur seconde année de chômage, s'ils n'ont pas complété les jours de travail à l'école par d'autres jours de travail en usine ou dans un bureau.

30 semaines de remplacement sur 39 ou 40 semaines d'école! Un pari impossible à tenir, sauf pour quelques chanceux. Alors restera l'industrie, qui met aujourd'hui ses ouvriers et ses employés au chômage partiel, ou total, et qui a très peur de demain...

La seconde année de chômage sera suivie d'une troisième, avec ses mêmes rigueurs.

Si l'on peut constater en passant que la législation sur le chômage est encore bien

* Voir « Educateur » N°s 28 et 34.

éloignée d'un modèle que l'on voudrait plus social, on peut aussi estimer que le salut, en ce qui concerne les enseignants, ne pourra guère venir que de la corporation dans laquelle... ils auraient bien voulu entrer.

Un chômeur doit être en bonne santé!

Le salarié qui se présentera à l'office de chômage en étant malade, c'est-à-dire sans être en état de travailler, ne pourra pas timbrer. Cela signifie que nos jeunes collègues sans place, au bénéfice d'un remplacement ou d'un travail quelconque, ou encore pendant une période de chômage, ne recevront aucune indemnité s'ils tombent malades ou sont victimes d'un accident. Il est donc important pour eux qu'ils contractent une assurance pour perte de gain s'ils ne veulent pas se trouver complètement démunis.

Il reste à examiner pour terminer le cas des enseignants occupés partiellement ou à mi-temps. Il est possible pour les uns et les autres d'être mis au bénéfice de l'assurance

chômage partielle s'ils ont démontré avec succès leur volonté de compléter leur salaire ou s'ils sont aptes à un placement. Il serait en effet difficile à un enseignant ayant 25 leçons hebdomadaires à son horaire de découvrir un emploi complémentaire. Dans ce cas, il n'aurait droit à aucune prestation de chômage pour la perte subie par rapport à une occupation totale.

Renseignons nos jeunes collègues

Les préposés aux offices de chômage constatent régulièrement que les jeunes enseignants, souvent plus que les ouvriers sans emploi, sont très mal renseignés quant à leurs droits. Il nous appartient peut-être, si nous avons lu les quelques directives ci-dessus, de leur en rappeler les principes essentiels. Cette remarque devrait également inciter les responsables de nos associations professionnelles à intensifier leur orientation auprès des chômeurs de demain, les élèves de nos écoles normales.

A. Babey

tion pratique d'un film (1 semaine), la sculpture de branches et racines (5 jours), l'émaillage du cuivre (5 jours), poterie et créativité (5 jours), le travail de la terre glaise (10 après-midi), la confection de petit matériel didactique (5 samedis), la mycologie, cours de base et cours de perfectionnement (2 x 6 après-midi), les premiers secours (5 jours), l'électronique élémentaire pratique (4 après-midi), le travail sur bois (4 semaines), le cartonnage (3 semaines), le travail sur métal (4 semaines), et la vannerie (5 jours).

A cinq exceptions près, tous ces cours sont donnés par des collègues.

Tout va bien aux finances

Tout va bien en ce qui concerne les finances de la société et le caissier, Jean-Marie Miserez, a pu se montrer particulièrement satisfait d'une fortune de 13 000 francs malgré des dépenses atteignant 6500 francs. Les cotisations et le bénéfice sur la vente des diapositives de mycologie constituent le principal apport dans les recettes. Tout va si bien que le comité propose — ce qui est accepté — une cotisation symbolique de zéro franc pour le prochain exercice. Cette sympathique opération permettra au caissier de faire repartir ses comptes au début de l'année civile, et non plus au début de l'année scolaire comme c'était le cas jusqu'à présent. Alors, collègues non encore membres de la SJTMRS, profitez de cette aubaine pour vous inscrire sans tarder chez Jean-Marie Miserez, instituteur à Saignelégier.

Avec deux démissions pour cause de retraite, et deux admissions, l'effectif de la SJTMRS ne subit pas de modifications. Même stabilité au comité, qui reste constitué de Claude Rey, président; Olivier Tzaut, secrétaire (dont la rédaction du procès-verbal fut particulièrement appréciée); Jean-Marie Miserez, caissier; Jean-Charles Munier, Michel Tatti, Charles Hirschi et Charles Moritz, assesseurs.

Des fleurs pour la SJTMRS...

Heinz Reber, en saluant les participants au nom du comité central suisse, a dit sa satisfaction de l'enthousiasme et du travail de ses collègues jurassiens. Il s'est dit agréablement surpris de la grande quantité de cours préparés à l'intention des enseignants. Reprenant la suggestion de deux collègues, il a parlé en faveur de cours décentralisés, qui ont la vertu de mobiliser certaines énergies inconnues. Il a enfin émis le vœu que les enseignants jurassiens, en participant activement à «Ecole 78», rendent cette revue plus riche et plus vivante.

SJTMRS

Un avenir qui dépend de décisions politiques

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire a tenu le 4 novembre aux Reussilles son assemblée générale annuelle sous la présidence de Claude Frey, de Courrendlin. Celui-ci s'est plu à saluer particulièrement Heinz Reber, membre du comité central suisse, Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement du corps enseignant, et Jacques Paroz, président du SEJB. L'organisation des cours 1979, la révision des statuts, les relations avec le centre de perfectionnement, et la grande inconnue que constitue pour la société et sa survie la situation politique, ont été les principales facettes de cette assemblée très animée.

Dans son rapport, le président a souligné les excellents rapports existant entre le comité et le centre de perfectionnement, celui-ci facilitant grandement la mise sur pied de cours. Des 15 cours proposés en 1978, sept ont eu lieu ou continuent à se donner. Ce sont: soudure et brasure (17 participants), poterie et créativité (18), électronique, mycologie (17), premiers secours (23), travail sur bois (11) et vannerie (13). Les huit autres cours n'ont pas réuni suffisamment d'inscriptions, mais certains seront à nouveau proposés pour l'année prochaine. Le président a remercié pour leur travail MM. Jeanneret, Georges Varrin, responsable du CIP, Bernard Schaffner, auteur des remarquables diapositives diffusées avec succès et qui aident à mieux connaître la flore fongique de notre région,

ainsi que tous les chefs de cours et les membres du comité qui l'ont secondé dans sa tâche.

Des cours pour tous les goûts

Les cours 1979 ont été ensuite présentés par MM. Frey et Jeanneret. En grande première, le directeur du centre avait remis le livret 1979 (160 pages) qui venait de sortir de presse. Avec les 17 cours qu'elle propose, la SJTMRS a la part belle. Les quelque 400 membres de la société, et tous les autres enseignants, auront le choix entre le dessin technique (5 jours à deux reprises), soudure et brasure (4 x 1/2 jour), la réalisa-

L'organisation des cours s'accompagnera d'une activité multiple dont la tâche est confiée au comité. C'est ainsi que des entretiens en commun ont commencé avec les responsables de l'enseignement ACM, que l'on étudiera une révision fondamentale des statuts en fonction de la situation politique et d'un rajeunissement des structures. A la demande de Jean-Charles Munier, on invitera tous les collègues à lui faire parvenir la description d'objets qu'ils ont créé avec leurs élèves, et qui pourraient servir à d'autres. On pourrait ainsi sortir d'une certaine routine et rendre plus vivant et plus varié l'enseignement des travaux manuels. On a aussi retenu la suggestion de Louis-Joseph Fleury d'établir des fiches non seulement à l'intention du maître, mais aussi celle de l'élève, c'est-à-dire dans une langue directement accessible pour lui.

Et maintenant !

L'enthousiasme de l'assemblée de la JTMRS, et en particulier de ceux de ses nombreux membres jeunes et dynamiques, les buts qu'elle s'est fixés, le programme de renouvellement qu'elle s'est donné, tout cela pourra sombrer dans la nuit des temps...

Si, au début de l'année prochaine, qui verra le nouveau canton assumer ses nouvelles responsabilités politiques, le centre de perfectionnement du corps enseignant ne fait pas l'objet d'un concordat entre les deux cantons. Dans les coulisses, on murmure que la consultation menée par la SEB auprès de ses membres sur l'avenir de cette institution dans une dimension supracantonale ne serait guère brillante et que, si les autorités du canton de Berne et du canton du Jura suivaient l'avis des enseignants, il en serait fait de la situation actuelle. S'il ne s'agit pas de racontars, on donnera dès lors peu de chances à la plupart des cours de trouver un nombre suffisant d'inscriptions, aucune des deux parties de l'ancienne circonscription politique n'en réunissant assez pour son propre compte. Il en sera peut-être aussi de la SJTMRS, qui ne serait plus qu'une amicale, sans pouvoir de décision et même sans pouvoir de proposition valable.

C'est pourquoi les mois qui viennent seront, pour la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, d'une importance que les organes dirigeants, lors de cette assemblée générale, n'ont guère cherché à cacher.

A. Babey

Le salaire des enseignants

L'assemblée constituante a décidé sans discussion et sans opposition de maintenir l'échelle des salaires du corps enseignant en vigueur. Cette décision implique également le maintien des allocations d'ancienneté et l'inclusion dans la rémunération de base de l'allocation de renchérissement de 13%. Les salaires seront bloqués tant que le coût de la vie n'aura pas augmenté de 5 points.

Par rapport au statut actuel, les modifications suivantes sont apportées :

1. les deux classes supérieures de l'échelle des salaires sont supprimées; comme elles concernent les professeurs ordinaires

res d'université, elles ne touchent pas les enseignants du nouveau canton;

2. l'allocation de résidence est supprimée; elle variait de 10 à 50 francs par mois, selon le lieu de travail (exemple: Delémont, 30 francs);
3. l'allocation mensuelle sera de 80 francs par enfant pour une famille de 1 et 2 enfants, et de 100 francs par enfant pour une famille de 3 enfants et plus; elle était jusqu'à présent de 65 francs par enfant.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

B.

Mise au concours

La Société des enseignants du Jura bernois (SEJB) met au concours le poste de

RÉDACTEUR À L'«ÉDUCATEUR»

pour la partie française du canton de Berne.

Cahier des charges

- Publication d'articles sur des problèmes pédagogiques, syndicaux ou autres;
- rapports sur les synodes, les assemblées de la SEJB ou des commissions;
- annonces de cours ou de manifestations;
- communiqués.

Renseignements: François Bourquin, rédacteur de l'«Educateur», case postale 445, 2001 Neuchâtel, téléphone (038) 31 44 47.

Séances: les rédacteurs à l'«Educateur» se réunissent une fois par année.

Indemnisation: en partie par la SEJB, en partie par la SPR. Renseignements: Yves Monnin, secrétaire SEJB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone (031) 22 34 16.

Entrée en fonction: janvier 1979 ou date à convenir.

Nomination: assemblée des délégués SEJB (statuts articles 4.3.5, § 5).

Postulation: jusqu'au 30 novembre 1978. Adresse: Yves Monnin, secrétaire SEJB, Brunngasse 16, 3011 Berne.

Comité provisoire SEJB

Le secrétaire: Yves Monnin

AJEPS

COURS DE BASKETBALL

Initialement prévu en mars, le cours de basketball, publié sous le N° 5.102.1 au centre de perfectionnement, se déroulera en décembre. Tous les enseignants s'intéressant à ce magnifique jeu peuvent s'inscrire jusqu'au 27 novembre 1978, auprès de M. Jean-Pierre Hamel, instituteur, 2923 Courtemaître.

Lieu, dates: Delémont, salle de gymnastique du Gros-Seuc, samedi 2 et dimanche 3 décembre 1978, de 9 h. à 17 h.

Programme: pour débutants et avancés (deux niveaux de connaissances), perfectionnement personnel et méthodologie, arbitrage.

Des indications plus détaillées parviendront aux inscrits après expiration du délai d'inscription (27 novembre).

L'AJEPS recommande vivement ce cours à tous les enseignants des degrés moyen et supérieur notamment. Le basketball offre effectivement des possibilités d'application immédiates innombrables au niveau de la scolarité obligatoire. Une occasion à ne pas manquer pour les enseignants qui veulent glâner des idées et se perfectionner valablement.

Le chef technique de l'AJEPS,
J.-R. Bourquin

Centre de perfectionnement

Chaque enseignant a reçu le programme des cours pour l'année 1979; si tel n'était pas le cas, veuillez le réclamer au secrétariat du centre qui l'enverra par ailleurs volontiers à toute personne intéressée.

Nous attirons l'attention de chacun sur la nouvelle carte d'inscription-confirimation qu'il y a lieu de remplir de la manière suivante:

PARTIE B: répondre aux indications demandées, ne pas oublier de reporter sur la partie D le N° du cours choisi;

PARTIE C: veuillez inscrire votre adresse complète; cette carte vous étant ensuite retournée;

PARTIE D: ne rien inscrire;

PARTIE A: affranchir (40 cts).

N'attendez pas le 15 janvier pour l'envoi de votre inscription au centre, celle-ci étant admise dans l'ordre chronologique de réception; par ailleurs, vous favorisez ainsi le travail d'organisation du secrétariat. Des livrets de cours et cartes supplémentaires sont à votre disposition.

QUELQUES COURS NOUVEAUX ET EXCEPTIONNELS

5.14.2. Les notes et les relations maître-élève: l'appréciation du travail de l'élève, l'enseignement dans les classes à plusieurs degrés.

5.69. Les finances publiques. L'entreprise dans son environnement économique. Les problèmes de l'énergie.

5.83. Français, introduction à la linguistique.

5.84.3 Etude d'un continent (Amérique).

5.99.4. Les problèmes économiques actuels.

5.101.1. Préhistoire.

5.103.1 Culture et histoire de la Mésopotamie.

5.104.4. Flore du Pic-St-Loup (Hérault-France).

5.105.1. Quelques romans étrangers du XX^e siècle.

5.106.10. Critique de l'information et approche de la TV.

5.106.12. Réalisation pratique d'un film.

5.108.2. Développement psychologique des diverses étapes de formation du caractère (enfant, adolescent, adulte).

5.108.8. Analyse de dossiers d'élèves.

5.109.3. Pantomime, espace et corps.

5.111.11. Les batraciens.

6.1. De l'enseignement à l'apprentissage. animateur: M. S. Roller.

6.4. Flore.

6.7. Le tiers monde à l'école.

6.1. Cartonnage - Bois - Métal

FRIBOURG

Une demi-heure en compagnie de Jean-Pierre Chrétien

Si, un jour, les enfants jugent leur préhistoire, il n'est pas certain qu'ils seront bienveillants à notre égard. Il faudra toutefois qu'ils parviennent à nous faire taire, ce qui ne semble pas devoir être facile, car la source est vive.

Et s'ils se révoltaient?

Ils sont irrémédiablement différents, ni adultes en miniature, ni petits animaux incultes, mais pleins de désirs, de force, de faiblesse, insondables. Nous portons à travers eux un regard en abîme sur notre propre monde: une société «élève» ses enfants comme elle le mérite. Nous prenons conscience avec angoisse combien les événements éducatifs, traumatiques, nous constituent à l'âge adulte, et nous les revivons sans cesse par des séquences régressives à peine reconnues. Nous percevons que dans les actes dont nous les marquons, les activités que nous leur proposons, nous ne maîtrisons que notre bonne conscience, le plaisir de notre pouvoir, et que tout va s'emporter au-delà de nous, dans un temps et des projets qui nous dépassent. Et s'ils se révoltaient?... Des productions cinématographiques récentes prophétisent des temps apocalyptiques où les adultes, sans bien comprendre, seraient exclus, bannis, pourchassés par des enfants sans pitié pour eux. Comme un irréductible noyau d'inhumanité, quelque part, nous dérange et contredit sans cesse notre émerveillement satisfait devant nos chères têtes blondes, si riches et si pleines. Et pourtant ce noyau nous hante et nous fascine, il est terrifiant. Notre sourire béat de bienveillance s'efface devant celui de l'enfant aux deux meurtres: «De toute façon j'aime faire mal à des petites choses qui ne peuvent pas se défendre... Je voudrais être infirmière pour faire des piqûres, j'aime faire mal aux gens.» Sans culpabilité ni regrets, à jamais étrangère à nos images d'enfants. Psychopathologie, peut-être, mais «ça n'empêche pas d'exister».

Alors, nous autres, parents, éducateurs, psycho-pédagogues, nous sommes des alchimistes assurés, forts de leur savoir certes, mais au fond inquiets. Cette inquiétude est articulée en un double discours sur la «nature» de l'enfant et au-delà, celle de l'être humain. Cette «nature» est comme toujours le sol fertile de nos idéologies. Le premier accuse l'enfance d'un mal initial, la tache indélébile d'un péché originel que

l'éducation a comme devoir d'oblitérer. C'est le sens des paroles de William Golding, dont le système idéologique est transparent. Il constate «que la responsabilité du désordre dont souffre le monde actuellement n'incombe ni à une classe, ni à une nation, ni à un système: ce désordre n'est que la reproduction, sur une plus grande échelle, des réactions enfantines, quand on laisse à celles-ci pleine liberté de s'exprimer, dans les jeux par exemple. Le salut de l'humanité réside en chacun de nous, non pas dans un système, une croyance, ou à l'intérieur d'une frontière donnée: l'ennemi n'est pas au-dehors, mais au dedans».

Brillante plaidoirie pour nos oppressions, où de l'enfant il ne reste que la peur: «Du plomb, je fais de l'or: rêve alchimique, le grossier, je le tourne en poli: rêve éducatif...» Le second discours, aux accents plus modernes, s'inscrit comme l'exacte contrepartie du premier: l'éducation est une «éducation». L'or primal s'avilit, pour se transmuter en notre pauvreté adulte, dont seuls quelques Midas, mages d'occasion, redorent la surface par d'étranges pratiques sacrées. Alors, il faut préserver nos qualités dès l'enfance, en empêcher la clôture irréversible.

Les réponses que nous proposons aux enfants, nous les conjugons au temps du désir, de l'ouverture et de la création, il se passe là sans doute quelque chose de fondamentalement neuf. Mais est-ce que tout est convaincant, lorsque l'école se pare de fête, dessine des portes ouvertes dans les murs pour oublier le béton, que maquille le dessin, quand d'autres rejettent l'institution et tentent l'euphorie de la socialisation sans oppression, ailleurs, dans l'illusion d'une sortie possible, quand on introduit les enfants dans des ateliers où il est question d'une créativité dont on interroge peu le sens?

Décloisonnements et classes multicolores...

Serait-il fini, le temps où, comme le prétendait un élève de lycée: «L'école, c'est pas la vie, la vie, c'est pas l'école, l'école, c'est pas une vie». Peut-être, sinon quel est le sens de cette ouverture de l'enfant sur la vie, le milieu, que ce soit la montagne, la nature ou la mer? Apparemment la porte de la classe ne s'ouvrirait plus seulement pour patienter dans le couloir, parce qu'on était «trop vivant dedans». Dans la grande fête des décloisonnements, décripsations et

«Connaissez-vous les uns les autres», élan-
ant dans le ciel éducatif le bouquet des
asses multicolores: vertes, bleues, blan-
ches.

A l'origine, des volontés novatrices qui
sont pas sans rappeler les grands thèmes
: Decroly: «La connaissance du milieu,
comporte l'examen de tous les facteurs
: ce milieu depuis l'ambiance humaine:
milieu scolaire et sociale, le milieu vivant
animal et végétal, jusqu'au milieu non
vivant y compris le soleil et les astres.»
Tout cela est investi de projets très vastes
qui engagent notre futur... Selon A.
Lauts: «Le monde de demain vaudra
dans la mesure où nous aurons appris à nos
enfants à connaître, et donc à dominer leur
milieu pour rester les artisans de son évolu-
tion au lieu d'en être les victimes.»

Une école donc, lassée par sa passivité et
de l'urbanité décidément trop pauvre, qui
se tourne résolument et projette élèves et
enseignants aux quatre coins de l'espace
pour y (re)trouver une nouvelle santé. De
cette évidence, voilà un mouvement qui se
développe: les parents sont satisfaits, soit
de cela «fasse prendre de l'air aux
enfants», soit qu'enfin ils aient des sup-
ports revendicatifs cette fois précis: des
classes de nature, partout et pour tous.

Les pouvoirs publics, rémunèrent de leur
enveillance ces projets, puisqu'ils partici-
pent à la grande entreprise d'éveil des géné-
rations futures et qu'ils apportent une
réponse positive aux demandes de nova-
tion, sans qu'il soit pour cela nécessaire de
mettre en question un système scolaire
le l'on a déjà du mal à faire tenir debout
malgré les réformes-béquilles qui le soutien-
nent.

Alors, il est permis, face à la réalité de ces
réponses, de se demander avec D. Hame-
le si «la joyeuse descente des élèves sur les
chemins inédits de la connaissance, avec la
simplicité fraternelle de leurs enseignants
interdisciplinairement mêlés, (ne) se simpli-
fient en la traditionnelle sortie en autocar
pour saucissonneurs écoliers» et si on peut
border foi au satisfecit quasi général de
ces parleurs d'enfance: quelques faus-
ses notes criantes vont rapidement démythi-
fier l'harmonie superficielle.

En premier lieu, l'existence de ces activi-
tés de nature, situées en général loin des vil-
les, s'inscrit dans la vieille opposition ville-
campagne, qu'elle perpétue. La question du
statut de l'espace vert dans l'espace urbain
pose les raisons pour lesquelles on prononce
si l'incompatibilité de l'un et de l'autre
ont ainsi évincées: l'école est à l'image de
la ville, la nature doit être cherchée quelque-
part, ailleurs, elle ne fait pas partie des don-
nées premières de l'école.

Il est bien moins inquiétant pour les pou-
voirs publics de s'entendre réclamer des
classes vertes que de poser la question de la
création de ces espaces, celle des structures
bâties proposées face aux besoins des

enfants. C'est l'école qui apporte des solu-
tions à des problèmes qui se posent à une
échelle qui la dépasse et dont elle n'est
qu'un symptôme.

Espace et temps morcelés.

L'Ecole, comme image de la ville, révèle
par ces activités d'ouverture au milieu une
même logique du lieu. Cette topologie est
celle du morcellement. En même temps que
l'on prétend œuvrer dans nos officines à
l'élaboration d'un homme intégré, complet
et unitaire, on réduit les espaces connexes
de la vie de l'enfant à leur plus simple
expression: l'appartement, le chemin de
l'école et l'environnement proche de
l'école, cela sans qu'il soit besoin d'insister
sur les stimulations très urbainement limi-
tées qu'ils offrent.

Les classes de nature, de montagne, pro-
posent des îlots d'espace qui ne permettent
pas à l'enfant une construction des uns par
rapport aux autres par leur connexion spa-
tiale: des ensembles contrastés, très diffé-
renciés, à l'image que l'adulte a du vécu de
son espace, c'est-à-dire: la ville du travail
quotidien (pour tous), la nature du
dimanche-pique-nique-jeu-au-ballon-avec-
papa (pour beaucoup), la montagne des
sports d'hiver (pour certains). La structure
du temps n'échappe pas à ce morcellement:
l'enfant ne se déplace avec sa classe dans les
moments privilégiés.

Est-ce vraiment intégrer la nature à
l'école que de faire participer des élèves à
une classe verte de dix jours, pendant leur
scolarité primaire? S'il y a «un temps pour
rire et un temps pour pleurer» dans l'écclé-
siaste, il y a un temps de la nature et de
l'exceptionnel et un temps de travail et du
quotidien!

Cela rappelle étrangement la structure
temporelle des adultes par rapport au
milieu non urbain: les vacances, un mois
l'été, les espérer, puis les regretter. Une
école qui ne pense son temps qu'en réso-
nance avec celui des adultes, auquel elle
prépare. 10% d'activités d'éveil, 90% de
«travail-programme», en écho au 8 heures
de travail, 2 heures de loisirs. «De l'air, de
l'air dans cette officine où l'on fabrique de la
morale» (Nietzsche). Il est à craindre qu'on
en soit encore à la gorgée d'air plus ou
moins frais du dimanche après-midi. Si,
pour Illich, la formation permanente étend
l'institution de l'enfance à l'adulte, dans
ces morcellements, c'est l'inverse qui est
obtenu.

Tout de même objectera-t-on, sans ces
classes, les enfants de milieux défavorisés
ne verraient jamais la montagne. Ce sont
pour eux des occasions uniques, exception-
nelles, de sortir de leur monde appauvri.

Certes, au sens de Boris Vian, qui ne «vou-
drait pas crever avant d'avoir vu les chiens
noirs du Mexique». Mais il faut rappeler ici
que la plupart des frais sont souvent à la
charge des parents, ce qui est plus difficile
pour certains. D'autre part, les équipe-
ments demandés aux enfants réintroduisent
avec plus grande acuité les origines sociales
des jeunes élèves, pour les classes de neige,
plus particulièrement.

Chaque classe sociale fait acquérir à ses
enfants des savoir-faire spécifiques. Si l'on
sait nager, skier, faire du cheval, du tennis,
du judo dans les unes, on sait trouver son
chemin dans les terrains vagues et HLM,
construire des cabanes de déchets, se bat-
tre, dans les autres. Hélas, pour ces derniè-
res, on n'a pas encore pensé à créer des
«classes de zones», où les rapports entre les
apprentissages respectifs seraient un peu
différents... Ecole de classe?

Une triste banalité qui ne modifient pas
les activités «d'ouverture».

La mode n'est plus au cotylédon dans le
coton mouillé au bord de la fenêtre de la
classe. On sort de l'école sur le perron, on
la fleurit, on dit qu'elle rayonne d'un éclat,
que les jurys des concours apprécient: «on
laisse peu à peu pénétrer la nature dans
l'école, car si tu ne vas pas à elle, elle vien-
dra à toi. Et pourquoi pas le diorama de
«la nature à l'école»? Le diorama est une
cage de verre contenant un animal empaillé
(on dit animal naturalisé...!) entouré d'une
mini-reconstitution de son milieu naturel,
la lune pour la chouette, telle branche
d'arbre et un peu de sable pour cet oiseau,
etc. Enfin pour que l'ensemble éclate de vie
et de vraisemblance, on fournit aussi un
disque d'enregistrement sonore du cri ou
du chant de l'animal, sans oublier les sem-
piternelles fiches-à-l'usage-de-l'enseignant,
pour qu'il ne raconte pas trop de sonnettes
et ne soit pas pris au dépourvu sur le mode
de vie, la zone d'origine, etc.

«De là, rêvez, exprimez-vous, dessinez,
demandez, de toute façon un concours est à
la clé, pour récompenser les meilleurs natu-
ralistes, ceux qui sauront retrouver dans
leur dessin une sainte ressemblance avec la
nature, dont le procès idéologique n'est
plus à faire, surtout quand il s'agit de déve-
lopper l'émotion devant les mystères et les
beautés de la nature... et d'éveiller en eux la
joie de l'effort et l'amour de la tâche bien
accomplie.»

(à suivre)

L. K.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise: M^{me} Lucienne KAESER, rue des
Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.



Celui qui provoque un accident doit en supporter les frais. Êtes-vous suffisamment assuré pour pouvoir assumer la responsabilité d'aller à ski, vous et les membres de votre famille?

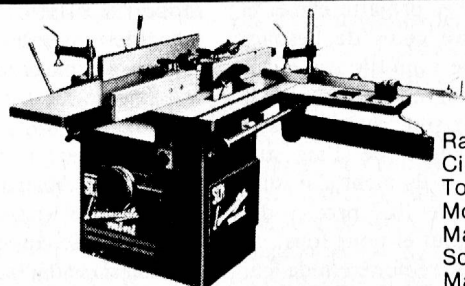
winterthur
assurances
toujours près de vous

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger

NC Machines de qualité **NC**
avec service suisse



Raboteuses
Circulaires
Toupies
Mortaiseuses
Machines universelles
Scies à ruban
Machines portatives

R. LASSUEUR S.A. 1401 Yverdon
Machines à travailler le bois Tél. (024) 21 13 55

Vient de paraître aux Editions Fernand NATHAN, un ouvrage qui ne devrait manquer dans aucune classe:

«DICTIONNAIRE PRATIQUE
DE CONJUGAISON», par J. BERTRAND
(10 000 verbes, formes et espèces)
Fr. 8.80

Dans la même collection:

J. BERTRAND, «Les Accords parfaits»
Fr. 7.40

AZIZA, OLIVIERI, SCTRICK, «Dictionnaire
des types et caractères littéraires»
Fr. 20.90

AZIZA, OLIVIERI, SCTRICK, «Dictionnaire
des symboles et des thèmes littéraires»
Fr. 20.90

Envoi à l'examen et catalogue complet à votre disposition.

Diffusion: **J. MUHLETHALER**
Case postale 138 - 1211 GENÈVE 6
Salle d'exposition: 12, rue du Lac - Tél. (022) 36 41 72

Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62